



GRAND PARIS  
**SEINE  
& OISE**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

# Rapport d'analyse des offres initiales

juin 24

Communauté urbaine  
Grand Paris Seine & Oise



Concession du service public de  
l'assainissement collectif - Secteur E

<b>1.</b>	<b>Procédure et caractéristiques du contrat</b>	<b>3</b>
1.1.	Contexte de la procédure	3
1.2.	Principales caractéristiques du projet de contrat	4
1.2.1.	Périmètres d'exécution	4
1.2.2.	Durée du contrat	4
1.2.3.	Obligations du futur concessionnaire	4
1.3.	Rappel des dispositions du Règlement de la Consultation	4
1.4.	Critères de jugement des offres	5
<b>2.</b>	<b>Analyse de la conformité des offres</b>	<b>7</b>
<b>3.</b>	<b>Analyse des offres</b>	<b>8</b>
3.1.	Conditions techniques d'exécution	8
3.1.1.	Conditions d'exploitations technique du service public de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines	8
3.1.2.	Le niveau de performance et modalités d'amélioration	31
3.1.3.	La gestion patrimoniale des services	35
3.1.4.	La qualité du système d'information et ses fonctionnalités	37
3.1.5.	Les engagements en matière de développement durable et d'insertion	39
3.2.	Service à l'usager	43
3.2.1.	Engagement de qualité de service vis-à-vis des usagers	43
3.2.2.	Accueil et relation clientèle	45
3.2.3.	Mesures de satisfaction et réclamations, engagement de performances	47
3.3.	Conditions financières de l'exécution du contrat	49
3.3.1.	Ensemble des tarifs proposés dans le cadre de la grille tarifaire du service	49
3.3.2.	La stabilité des prix	50
3.3.3.	Le niveau des tarifs proposés au BPU	52
3.3.4.	L'équilibre économique et la cohérence globale du compte d'exploitation prévisionnel et des éléments comptables présentés	52
3.4.	Gouvernance et transparence	59
3.4.1.	Liens entretenus avec le Concédant	59
3.4.2.	Autonomie du Concédant dans l'accessibilité aux données de toute nature	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.4.3.	Transparence technique et financière	60
<b>4.</b>	<b>Recommandation</b>	<b>62</b>
<b>5.</b>	<b>Annexe 1 – Bordereau des Prix Unitaires (BPU)</b>	<b>63</b>

# 1.

## 1. PROCEDURE ET CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

### 1.1. Contexte de la procédure

La présente procédure de concession de service public concerne l'exploitation des réseaux d'assainissement eaux usées, unitaires eaux pluviales et des branchements, sur le périmètre des 5 communes suivantes : Ecquevilly, Alluets-le-Roi, Aubergenville, Morainvilliers, et Orgeval

L'exploitation des services d'assainissement de ces communes est assurée actuellement via deux contrats de délégation de service public, qui arrivent à échéance au 31 décembre 2024.

Par délibération en date du 14/12/2024, le choix du mode de gestion s'est porté sur l'externalisation, du fait de la technicité du métier et des particularités du service à rendre.

Un contrat de concession de type affermage a semblé l'option préférable car, en plus du fait que ce choix s'inscrit dans la continuité du mode gestion majoritaire du service déjà en place, il permet à la Communauté urbaine de respecter ses objectifs du service qui sont de :

- Répondre au mieux aux besoins des différents usagers,
- Garantir le service 24H/24 et 7J/7,
- Optimiser la gestion des moyens nécessaires au service à rendre ;
- Minimiser sa prise de risques financiers.

La concession de service public offre la possibilité pour la collectivité délégante de procéder à une phase de négociation. Cette phase de négociation constitue une étape et une opportunité essentielle pour la Communauté urbaine puisqu'elle permet d'ajuster les offres des candidats afin d'en assurer la meilleure adéquation avec les objectifs de la CU GPS&O et de favoriser une concurrence saine et loyale permettant à la CU GPS&O d'obtenir la meilleure offre.

À la suite de la publication d'un avis d'appel public à la concurrence le 15/02/2024 et du dossier de consultation des entreprises (DCE), les opérateurs étaient invités à remettre candidatures et offres le 12/04/2024 à 12h au plus tard. La collectivité a eu recours à une procédure dite « ouverte », c'est-à-dire que les candidats étaient invités à remettre dans le même temps une candidature et une offre.

La CU GPS&O a ouvert les candidatures le 12 avril 2024. 4 sociétés ont fait acte de candidature :

- SAUR ;
- SUEZ ;
- SEFO ;
- EAV ;

Les dossiers de candidature ont été ouverts et il a été constaté que, pour 2 candidats, certaines pièces étaient manquantes. Par ailleurs, SAUR a indiqué ne pas déposer d'offre.

# 1.

Les services ont donc procédé à des demandes de compléments aux candidats concernés, ainsi que le prévoient les dispositions de l'article R. 3123-20 du Code de la commande publique, et l'ensemble des candidats a été informé de la mise en œuvre de cette démarche.

La Commission Concession s'est réunie le **15 mai 2024** pour analyser les candidatures et sélectionner les entreprises admises à présenter une offre.

Au cours de sa séance, la Commission a vérifié que l'ensemble des éléments indiqués à l'article 5.2 du règlement de la consultation (cf. point 1.3 ci-dessous) avait été fourni par chacun des candidats, le cas échéant après réception des réponses aux demandes de compléments.

**Elle a pu constater le caractère complet des 3 candidatures déposées.**

La Commission Concession a estimé que les 3 entreprises présentaient toutes les garanties professionnelles et financières suffisantes ainsi qu'une aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers.

L'objet du présent rapport est d'analyser le contenu des offres initiales remises.

## 1.2. Principales caractéristiques du projet de contrat

### 1.2.1. Périmètres d'exécution

Le périmètre géographique du secteur concédé est constitué des 5 communes suivantes : Ecquevilly, Aluets-le-Roi, Aubergenville, Morainvilliers, et Orgeval

### 1.2.2. Durée du contrat

Le contrat a une durée de 5 ans à compter de la date d'effet qui est fixée au 1er janvier 2025. L'échéance est fixée au 31 décembre 2029.

### 1.2.3. Obligations du futur concessionnaire

La convention de concession de service public, objet de cette procédure, a pour objet la gestion et l'exploitation du réseau d'assainissement (unitaires, eaux usées et eaux pluviales) de la CU GPS&O, de ses ouvrages associés, pour les communes citées ci-dessous, sous la forme d'une concession de service public dans le cadre des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Le projet de contrat définit précisément les objectifs assignés au concessionnaire et les critères de performance correspondants, les informations que le concessionnaire tiendra à la disposition de la collectivité, les modalités de leur transmission et les moyens de contrôle effectifs dont la CU GPS&O pourra faire usage pour vérifier la bonne exécution du contrat et la qualité du service. Des pénalités viennent sanctionner le non-respect des obligations réglementaires ou contractuelles.

## 1.3. Rappel des dispositions du Règlement de la Consultation

L'article 7 du règlement de consultation (RC) invitait les candidats à présenter une offre de base et spécifier le contenu de présentation de l'offre de base :

- **Pièce 1 :** Le projet de contrat, annexes comprises (annexes à compléter par le candidat et annexes à fournir par le candidat), complétés et datés par le représentant légal du candidat.

- **Pièce 2 :** Une note de synthèse de l'offre en vingt pages maximum, page de garde, sommaire, annexes et documents graphiques éventuels compris ;
- **Pièce 3 :** Un mémoire composé d'un ensemble de chapitres présentant les modalités détaillées que le candidat propose et sur lesquelles il s'engage pour l'exécution de la concession de service public. Ce mémoire devra respecter les prescriptions définies en appendice 1 du présent Règlement de Consultation.
- **Pièce 4 :** Le fichier en format Excel de présentation de propositions de modifications et/ou de compléments du projet de contrat inclus dans le dossier D – Toute proposition de modification doit être faite dans ce cadre exclusivement. Le fichier doit être remis en format Excel exclusivement.

## 1.4. Critères de jugement des offres

Conformément à l'article 10.2 du Règlement de la Consultation, les offres sont à apprécier au regard des critères suivants, hiérarchisés dans l'ordre décroissant d'importance suivants :

- **Critère n°1 : Les conditions techniques** d'exécution, à partir des éléments présentés dans l'offre, notamment au regard des éléments suivants :
  - Les conditions d'exploitations technique du service public de l'assainissement collectif notamment au regard : des moyens matériels, des moyens humains, des méthodes d'exploitation proposé, les engagements techniques (autosurveillance, curage, etc.) ou encore des capacités et modalités d'intervention
  - Les conditions d'exploitations technique du service public des eaux pluviales urbaines notamment au regard : des moyens matériels, des moyens humains, des méthodes d'exploitation proposé ou encore des capacités et modalités d'intervention
  - Le niveau de performance proposé pour chacun des services, les modalités d'amélioration du niveau de performance et les outils proposés pour la mise en œuvre d'une démarche de diagnostic permanent.
  - La gestion patrimoniale des services et notamment en matière de sécurité du patrimoine, de fiabilisation des inventaires, de qualité des avants projets en matière de travaux neufs proposés, des engagements en matière de renouvellement, entretien et maintenance ou encore des modalités de réalisation des études
  - La qualité du système d'information et ses fonctionnalités
  - Les engagements en matière de développement durable et d'insertion
- **Critère n°2 : Les conditions financières** de l'exécution du contrat, au regard des éléments suivants :
  - L'ensemble des tarifs proposés dans le cadre de la grille tarifaire du service
  - La stabilité des prix
  - Le niveau des tarifs proposés au BPU
  - L'équilibre économique et la cohérence globale du compte d'exploitation prévisionnel et des éléments comptables présentés
- **Critère n°3 : Le service à l'utilisateur**, au regard des éléments suivants :
  - Engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers
  - Accueil et relations clientèles
  - Mesures de satisfaction et réclamations
  - Engagement de performances

# 1.

- **Critère n°4 : La gouvernance et transparence**, au regard des éléments suivants :
  - Les liens entretenus avec le Concédant tout au long du contrat : circuits de communication, conseil et assistance, modalités de reporting
  - L'autonomie du Concédant dans l'accessibilité aux données de toutes nature
  - La transparence technique et financière.

Sur la base du présent rapport, la commission concession devra émettre un avis à partir duquel l'autorité responsable de la personne publique concédante engagera avec le ou les candidats retenus des négociations.

Pour ce faire, cette dernière pourra être assistée de la ou des personnes compétentes dont elle jugera utile de s'entourer. Les négociations porteront sur des éventuels aménagements techniques et financiers que la collectivité souhaitera voir apporter aux offres initiales des candidats admis à négocier.

CONFIDENTIEL

# 2.

## 2. ANALYSE DE LA CONFORMITE DES OFFRES

Conformément à l'article 6.1 du règlement de consultation (RC), les 3 candidats ont présenté une offre de base.

	SUEZ	SEFO	EAV
1.1 Contrat signé	Oui	Oui	Oui
1.2 Compléments au contrat	Oui	Oui	Oui
1.3 Annexes au contrat remplies	Oui	Oui	Oui
2.1 La déclaration d'acceptation du règlement de consultation	Oui	Oui	Oui
2.2 La déclaration de prise de connaissance des documents du dossier de consultation	Oui	Oui	Oui
2.3 La présentation succincte de l'offre	Oui	Oui	Oui
Documents fournis	Oui	Oui	Oui
Document Excel complété	Oui	Oui	Oui

La composition et le format des documents remis sont conformes à l'appendice 1 du RC.

**Aucune offre ne présente de non-conformité majeure pouvant entacher la procédure ou entraver la comparabilité des offres.**

# 3.

## 3. ANALYSE DES OFFRES

### 3.1. Conditions techniques d'exécution

3.1.1. Conditions d'exploitations techniques du service public de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines

3.1.1.1. Organisation générale

	SUEZ	SEFO	EAV
<b>Organisation et processus de ma- nagement</b>			
Effectifs dédiés au contrat (en ETP)	Non précisé	Agent terrain : 0,47 Agent administratif : 0,35 Agent de travaux : 0,38 Responsable réseau : 0,03 Technicien réseaux : 0,39 Chargé clientèle : 0,11 Technicien administratif : 0,13 <b>Total : 3,7 ETP</b>	Agent terrain : 1,19 Agent administratif : 0,14 Technicien : 0,28 SIG : 0,39 Responsable réseau : 0,25 Encadrement : 0,05 <b>Total : 2,3 ETP</b>
Moyens humains disponibles	78 ETP aux agences du Pecq et de Poissy	27 ETP à l'agence d'Aubergenville	22 ETP à l'agence d'Ecquevilly
Conditions sociales offertes au personnel	Conditions sociales présentent à la Convention Nationale de l'Eau et de l'Assainissement	Une politique sociale avantageuse pour conserver le personnel 13ème mois, primes, prévoyance et rémunération des heures supplémentaires	Conditions sociales présentent à la Convention Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
<b>Gestion des res- sources humaines</b>			



# 3.

Hygiène et sécurité	Formations sécurité suivies par les agents de la région. - Équipement adapté aux opérateurs de terrains éva-uant en espace confiné : système de localisation "in-door", système de prise de vue photo et vidéo, système de communication haut débit, système de mesure et enregistrement des concentrations H2S, système de déclenchement d'alarme	Les équipes qui interviennent sont habilitées CATEC, disposent des AIPR et des CACES minipelle et grues. Une formation renforcée à la sécurité pour chaque intervenant en CDD ou intérim (si recours à du personnel en <i>intérim</i> )	Formation obligatoire à : - Plan de prévention - Habilitations électriques - Habilitation CATEC - AIPR
Moyens		Sandy Fontaine, Responsable RH, sera à l'écoute de l'équipe et de la collectivité	Une chargée de formation : Marie Laure JOUARD
Formation/Actions de prévention	Formation sécurité en 2020 : Catec, Hab Elect, Prap Gestes et postures, Sauveteurs secou-ristes, balisage de chantier, risque chimique, équipier de 1ere intervention, chlore...	Le personnel en poste est formé à toutes les règles et consignes nécessaires pour occuper leur poste en toute sécurité.	Plan de formation disponible à tous les agents et actualisé chaque année
Modalités de reprise du personnel	Conforme à la législation en vigueur	Conforme à la législation en vigueur	Conforme à la législation en vigueur

▶ EN SYNTHÈSE :

La structure des organisations est assez similaire d'un candidat à un autre. Il pourra être demandé aux candidat SUEZ de préciser le nombre d'ETP alloué au contrat. Il pourra également être demandé à SUEZ le détail des fonctions concernées (techniciens, agents, responsables...) et s'il s'agit d'ETP mutualisé ou non.

### 3.1.1.2. Moyens matériels

Moyens matériels	SUEZ	SEFO	EAV
------------------	------	------	-----

# 3.

## Véhicules et engins

Répartis entre les deux implantations de l'agence territoriale : au Pecq et à Poissy :

- 23 véhicules légers équipés de moyens mobiles,
- 18 véhicules d'intervention équipés de moyens mobiles,

## Stocks de pièces

Maintien en permanence d'un stock de pièces détachées et d'équipements de rechange pour minimiser la durée des arrêts de service. Ce stock comprend des pièces de réseau et des pièces électromécaniques, permettant l'approvisionnement immédiat des équipes d'intervention

Véhicules légers : 8  
Véhicules type master : 14

- 1 poids lourd 19 tonnes
- 1 poids lourd 23 tonnes
- 2 bennes 3,5 tonnes
- 1 chargeuse
- 2 mini-pelles
- 1 aspiratrice
- 14 fourgons équipés
- 8 véhicules légers
- 1 hydrocureuse légère

Tous les véhicules sont équipés de signalisation mobile de chantier  
Disponibilité immédiate au centre opérationnel :

- Des kits de première urgence ;
- Des pièces d'usure des équipements électromécaniques (joints, garniture) ;
- Des pièces hydropneumatiques des vannes (joints, actuateur) ;
- Des pompes de vidange ;
- Des pièces électriques : disjoncteur, relais, carte automates, équipements de télégestion

37 véhicules mixtes hydrocureurs  
8 véhicules mixtes de pompage  
4 véhicules mixtes de pompage ADR  
22 véhicules légers hydrocureur  
8 véhicules surbaissé de curage et pompage  
13 véhicules d'inspection télévisée  
2 véhicules de tests de réseaux  
6 véhicules technique service compacteur  
11 véhicules d'électromécaniques  
5 camions benne  
5 véhicules de sécurité  
2 treuil à moteur thermique

Accord-cadre avec la société XY-LEM, qui pourra fournir à EAV un stock de matériel important dans un délai très court.

# 3.

Matériel de détection de fuite et matériel spécifique

- 2 Caméras sur jonc et 1 caméra tractée pour détection et inspection télévisée des réseaux,
- 1 vidéopériscopie
- Une Sewerball (suivi des ECPP dans les réseaux)

Téléphones mobiles équipant chaque agent,

- Appareils de mesure (débitmètres portables, O2, pH, ...),
- Préleveurs automatiques,
- Détecteurs de H2S,
- Outillages divers,
- 60 postes fixes micro-informatiques équipés des logiciels de bureautique et du Système d'Information Géographique APIC pour la gestion informatisée des plans de réseau,
- 12 tablettes graphiques pour l'utilisation du SIG
- 3 carotteuses pneumatiques,
- 3 postes de supervision générale des installations d'assainissement équipés du logiciel TOPKAPI,
- 3 groupes électrogènes,
- Pompes Vide cave, Moto-pompe, Compresseur d'air portable,
- Palan électrique + griffe adaptable sur différente poutre,
- Poste à souder, Tripode de levage et tripode antichute,
- Nettoyeur haute pression,

Métriologie et suivi de la qualité de l'eau

Réalisation et tenue à jour d'un bilan des eaux parasites du système d'assainissement

- Matériel d'exploitation, de signalisation, de maintenance électromécanique, de manutention, d'analyse, d'entretien des espaces verts, de travaux, de contrôle de conformité assainissement
- Logiciels métier : relation abonnés (Diversa, Aqualia Contact), SIG (Aqualia GIS), Plans (Autocad), Gestion Technique Centralisée GTC (Topkapi), Ordonnancement (Aqualia WO), GMAO, Gestion réseau (Baseform), Autosurveillance (MesureSTEP)

Garantir une parfaite fiabilité des mesures par la vérification et

- 3 Caméras sur jonc
- Véhicules pour les inspections télévisées
- Drone d'inspection "Prédire"
- Drone "Cyclope"

EAV mettra en place une stratégie pour les eaux parasites :

- Sectorisation du système de

# 3.

l'étalonnage régulier de l'instrumentation.

collecte des eaux usées

- Identification des bassins de collecte vulnérables à l'infiltration
- Identification des intrusions d'eau pluviales dans le réseau
- Valorisation de ces résultats dans le diagnostic permanent

EN SYNTHÈSE :

Les candidats SUEZ, SEFO & EAV présentent des moyens matériels conformes avec les standards de la profession, notamment grâce à la mutualisation des moyens à l'échelle de centres régionaux.

### 3.1.1.3. Sous-traitance envisagée

	SUEZ	SEFO	EAV
<b>Sous-traitance envisagée</b>			
Nature des opérations sous-traitées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Curage et évacuation des boues</li> <li>- Désobstructions</li> <li>- ITV</li> <li>- Réparation des canalisations</li> <li>- Espaces verts</li> <li>- Fournitures de pompes</li> <li>- Etalonnage d'appareils de mesures</li> <li>- Etalonnage des sondes de mesures</li> <li>- Analyses d'effluents</li> <li>- Soudures</li> </ul>	<p>Les opérations sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification périodiques des installations (APAVE)</li> <li>- Vérification et entretien périodique des capteurs gaz fixes (SODEX)</li> <li>- Vérification période des moyens de protection incendie (ECO SECURITE)</li> <li>- Curage et ITV (SECHET ENVIRONNEMENT)</li> <li>- Révision des pompes (GRUNDFOS)</li> <li>- Révision de l'instrumentation (EN-DRESS&amp;HAUSER)</li> <li>- Réfection d'enrobés (COCHERY)</li> </ul>	Pas d'activité sous traitées.

# 3.

- Entretien des EV (VERT LIMOUSIN)
- Traitement des déchets (PAPREC)

Nature et origine des sous-traitants	Entreprises privées	Entreprises privées Origine : Cercy Pontoise, La Courneuve, Herblay, Bouafles, Gennevilliers, Massy	Pas d'activité sous traitées
Relation entre le concessionnaire et les sous-traitants	Relation contractuelle	Relation contractuelle	Pas d'activité sous traitées
Montant des opérations sous-traitées	839000€ sur 5 ans	850000€ sur 5 ans	Pas d'activité sous traitées

## ▶ EN SYNTHÈSE :

Deux candidats sur trois prévoient de recourir à de la sous-traitance pour un certain nombre d'opérations. Les candidats SUEZ et SEFO sous-traiteront beaucoup de prestations, notamment la réalisation des curages et inspections télévisées (ITV). Le candidat EAV, assurera ces opérations en interne. SUEZ et SEFO promeuvent la collaboration avec des sous-traitants locaux. EAV devra réaffirmer à la Collectivité sa capacité à assurer toutes les prestations.

# 3.

## 3.1.1.4. Conditions techniques d'exploitation

	SUEZ	SEFO	EAV
Conditions d'exploitation des eaux usées		<p>Le <b>logiciel d'ordonnancement WO</b> qualifie et hiérarchise les interventions pour assurer une mobilisation adaptée des moyens humains et matériels.</p> <p>Un planning détaillé des opérations à réaliser est transmis annuellement ainsi que le récapitulatif annuel des opérations effectivement réalisées.</p>	<p>Un planning détaillé des opérations et du renouvellement est réalisé chaque année</p>
Moyens de pilotage des installations	<p>Ordonnancement - organisation du planning des agents avec l'outil Visio Outil G2 pour planifier les interventions</p> <p>Chef d'agence : <b>Philippe CHEMILLIER</b></p> <p>Responsable contrat : <b>Emmanuelle CROGUENEC</b></p> <p>Responsable technique : <b>Nabil BARBOUCH</b></p>	<p>Tenu d'un tableau de bord détaillant les dates d'intervention, les durées d'intervention, les quantités de déchets extraits et traités</p> <p>Dans un délai de 4 mois, la SEFO s'engage à renseigner le service « Réseaux et Canalisations » du guichet unique pour le réseau d'assainissement</p> <p>Le logiciel d'ordonnancement WO qualifie et hiérarchise les interventions pour assurer une mobilisation adaptée des moyens humains et matériels. L'analyse des données issues de WO définit les opérations courantes du</p>	<p>Le référent <b>Nicolas DURANTEAU</b> est en charge du planning des interventions, du suivi des travaux et de la facturation</p> <p><b>Hélène GLATINY</b> est en charge du plan de performance, des améliorations et de l'intégration de la politique de développement durable</p> <p><b>Adrien MAGUER</b> est en charge en traitement et de l'analyse des données issues du pilotage des installations</p>

## Conditions d'exploitation des réseaux

- Le curage des réseaux : **10% des réseaux chaque année**

- ITV : **5% du linéaire de réseau par an**, y compris les branchements. ITV prioritaires et pertinentes.

- Le curage des avaloirs : 1 campagne de curage annuelle

- Réalisation des tests à la fumée

- Fraisage des réseaux engorgés sous 72h

- Réalisation et la tenue à jour d'un bilan des eaux claires parasites du système d'assainissement

Équipes disponibles sous 48h pour la réalisation d'ITV à la demande de la Collectivité

- Outil NADIA (Notation Automatique des Inspections Télévisées) : outil interfacé au SIG, qui attribue à chaque tronçon de collecteur un niveau de gravité allant de 1 à 4.

- Inspection à l'aide d'une caméra de regard ou vidéo périscope, pour un diagnostic ponctuel et rapide

- Analyse des Risques de Défaillance (ARD)

service à réaliser : tournées d'exploitation, campagne de curage préventive, opérations de maintenance

- Le curage des réseaux : **10% des réseaux chaque année**

- ITV : **5% du linéaire de réseau** (eau usée, eau pluviale et eau unitaire) par an

- Curage des postes : 1 fois par an

- Curage des avaloirs : 1 fois par an

- Fréquence de visite des postes : Mensuel

- Fréquence de visite des points sensibles du réseau : Mensuel

La SEFO s'engage à assurer de façon permanente le bon écoulement des eaux usées et maintenir la continuité de service.

Une liste des points sensibles du réseau est définie en concertation avec Grand Paris Seine & Oise au cours des 6 premiers mois de la délégation. Cette liste est adaptée tous les ans pour tenir compte des événements survenus durant l'année écoulée.

Pour les interventions d'urgence de désobstructions des réseaux, la SEFO intervient

- en moins de 2 heures hors période

- Curage des réseaux : **10% par an**

- ITV : **5% du linéaire par an**

- Avaloirs/grille : 1 fois par an

- Bassins : 2 fois par an

- Bassins de rétention : 1 curage par semestre

# 3.

<p>Conditions d'exploitation des ouvrages</p> <p>Propositions d'innovation (hors contrat)</p>	<p>Le curage des chambres à sable : 1 campagne de curage annuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comme pour le réseau de collecte des eaux usées, garantie de la surveillance et de l'entretien du réseau d'eaux pluviales et de ses ouvrages</li> <li>• Inspection des exutoires pluviaux</li> </ul> <p>A la demande de la Collectivité et après accord sur devis, proposition de sectoriser et quantifier les ECPP</p>	<p>d'astreinte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention en moins de 3 heures en période d'astreinte</li> </ul> <p>Un bordereau de suivi des déchets permet d'assurer la traçabilité et la destination des déchets. Un bilan des évacuations de déchets est remis à la collectivité</p> <p>Les installations sont contrôlées régulièrement par une visite du site</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déversoir d'orage : Mensuelle</li> <li>- Points sensibles du réseau : Mensuelle</li> <li>- Curage des déversoirs d'orage : annuel</li> </ul> <p>La SEFO s'engage à réaliser au moins 1 fois par an et autant que nécessaire, le curage et le nettoyage de l'ensemble des grilles et avaloirs du périmètre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déversoir d'orage : visite mensuelle, curage annuel</li> <li>- Canal de comptage : visite mensuelle et après évènements pluvieux</li> <li>- Séparateur hydrocarbure : curage annuel à minima</li> <li>- PR : visite mensuelle pour l'électromécanique</li> <li>- PR : curage semestriel</li> <li>- Tampons : remplacement de 250 unités</li> <li>- Renouvellement : Mise en place de l'outil GP réseaux</li> </ul>
<p><b>Conditions d'exploitation des eaux pluviales urbaines</b></p>		



# 3.

Conditions d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des moyens d'envergure et une politique d'entretien ciblée du patrimoine</li><li>• Comme pour le réseau de collecte des eaux usées, garantie de la surveillance et de l'entretien du réseau d'eaux pluviales et de ses ouvrages</li><li>• Inspection des exutoires pluviaux (résultats sous 3 jours ouvrés)</li><li>• Les obligations contractuelles d'exploitation du réseau dont notamment :<ul style="list-style-type: none"><li>o Le curage des réseaux : 10% des réseaux chaque année</li><li>o Le curage des avaloirs : 1 campagne de curage annuelle</li><li>o Le curage des chambres à sable : 1 campagne de curage annuelle (focus chambre à sable dans l'emprise des travaux EOLE à la gare de Mantes-la-Jolie)</li><li>o Les inspections télévisées : 5% des réseaux inspectés chaque année</li></ul></li></ul>	Pourcentage de réseau d'eaux pluviales curé : 10% Inspection télévisée du réseau (eau usée, eau pluviale et eau unitaire) par an : 5%	Pourcentage de réseau d'eaux pluviales curé : 10% Inspection télévisée du réseau (eau usée, eau pluviale et eau unitaire) par an : 5%
Engagements sur les indicateurs de performances et méthode d'amélioration			

# 3.

Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'ICGP et de l'Indice de Connaissance des rejets (<b>85 points/120 fin 2027</b>)</li> <li>• Nouveau raccordement au réseau relevé en classe A</li> <li>• Des campagnes de re-cherche d'ECPP seront réalisées à la demande de La Collectivité en journée ou la nuit (entre 00h00 et 04h00)</li> <li>• Taux d'obstruction des canalisations : &lt; 0,1 obstruction / an / km de canalisation</li> <li>• Taux d'obstruction des branchements : &lt; 1 obstruction / an / 1000 branchements</li> <li>• Taux de réparation des branchements : 6 branchements / an</li> <li>• Réponse aux demandes clients dans les 10 jours ouvrés</li> <li>• 0 interruptions programmées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Obtenir 80 points/120</b> à l'indice de connaissance des réseaux d'assainissement</li> <li>• Géolocaliser en classe A la totalité des branchements</li> <li>• Mettre en place le logiciel Baseform --&gt; Connaître le réseau d'assainissement et évaluer les volumes d'eaux claires parasites</li> <li>• Remplacer les moteurs IE2 par des moteurs IE3 --&gt; Réduire jusqu'à 20% les pertes énergétiques par moteur remplacé</li> <li>• Maintenir un taux d'indisponibilité des équipements inférieur ou égal à 5%</li> </ul>	Obtenir entre <b>40 et 80</b> points sur 120 à l'indice ICGP d'ici la fin du contrat
Diagnostic permanent	<p>- Diagnostic permanent avec la solution <b>DIAGPERM 21</b> : 1/ plan d'actions, 2/ définition d'indicateurs, 3/ suivi. Démarche d'amélioration continue co-construite et progressive, précise et contrôlable</p> <p>Le bilan de diagnostic permanent vous sera présenté une fois par an avec le calcul et la présentation de tous les indicateurs au cours d'une réunion dédiée</p> <p>- Solution Aquadvanced : tableau de bord géographique des réseaux de collecte avec un suivi de la situation des réseaux, suivi de la pluviométrie,</p>	<p>Processus d'amélioration continue</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la note sur la gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</li> <li>- Recherche des eaux claires parasites</li> <li>- Un bilan trimestriel des contrôles de conformité des branchements</li> <li>- Les tests à la fumée réalisés ;</li> <li>- Les inspections des regards ;</li> <li>- L'analyse des diverses investigations réalisées dans le secteur dans le cadre du Schéma Directeurs d'Assainissement ;</li> </ul>	<p>Installation ponctuelle de points de mesure débitmétrique dans les réseaux</p> <p>Mise en œuvre d'un outil de quantification et de qualification des ECP</p> <p>Mise en œuvre d'exercice de terrain à la demande de la Collectivité</p>

Outils et programme de contrôle du réseau

de la performance énergétique et opérations sur le terrain  
 - Réalisation et tenue à jour d'un bilan des eaux parasites du système d'assainissement

**Solution DIAGPERM 21** et solution AQUACALC, qui permet de stocker les données en temps réel.

- La réalisation d'un projet de sectorisation permettant de déterminer les bassins versants drainant le plus d'eaux parasites à la fin de la première année suivant l'entrée en vigueur du contrat ;  
 - Analyse de fonctionnement des postes de relevage  
 - Inspection des regards

Mise en œuvre d'une démarche de diagnostic permanent

Proposition de mise en place d'un pré-diagnostic qui permet de dresser un état de l'encrassement global. Cette démarche prend en compte l'état des réseaux afin d'améliorer leur fonctionnement et d'assurer un niveau de performance adapté.

▶ EN SYNTHÈSE :

Les engagements de la part des candidats sont jugés satisfaisant et respectent notamment les exigences d'exploitation inscrites au projet de contrat, qui sont entre autres :

- 5 % du linéaire de réseau global inspecté annuellement,
- Curage préventif de 10 % du linéaire de réseau global par an
- Curage annuel des bassins d'orage
- Curage / pompage préventif de l'ensemble des grilles et avaloirs une fois par an
- L'ensemble des séparateurs, bassins, puisards, chambres à sable et chambres de répartition nettoyés annuellement

EAV propose un engagement moins contraignant que les 2 autres candidats en matière d'ICGP. Durant les négociations, des précisions pourront être demandées à l'ensemble des candidats concernant les conditions techniques d'exploitation du réseau eaux pluviales.

# 3.

## 3.1.1.5. Astreinte

	SUEZ	SEFO	EAV
<b>Astreinte</b>			
Niveaux d'astreinte	<p>Une organisation d'astreinte 24h/24 365j en 4 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Niveau 1 : Agents qualifiés depuis le Centre de télécontrôle</li> <li>o Niveau 2 : Agents d'astreinte technique et électromécanique de l'agence local</li> <li>o Niveau 3 : Encadrements d'astreinte pour évaluer les moyens supplémentaires à déployer</li> <li>o Niveau 4 : Cadres de direction</li> </ul>	<p>Procédure conforme à la certification ISO 14001 :</p> <p>Niveau 0 : situation normale</p> <p>Niveau 1 : niveau de vigilance - Analyse de la situation à distance (15 min)</p> <p>Niveau 2 : niveau de sécurité - Mise en place des premières mesures conservatoires</p> <p>Niveau 3 : niveau de crise - Intervention sur place pour analyser le dysfonctionnement (1h)</p>	<p>Intervenir 24h/24 et 365 j/an. Chaque semaine, une fiche hebdomadaire d'astreinte est émise avec les noms et coordonnées des personnes d'astreinte pour les activités « eau » et « assainissement ». Elle est diffusée à l'ensemble du personnel du Territoire afin d'assurer un relais de tout instant.</p>
Personnel affecté par niveau	<p>Encadrant disponible et joignable 24h/24 et 7j/7</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau 1: Agents qualifiés depuis le Centre de télécontrôle : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 1 télécontrôleur en 3x8 24h/24, 365 j/an</li> <li>o Renfort de la région Sud-Île-de-France si besoin</li> </ul> </li> <li>• Niveau 2 : Agents d'astreinte technique et électromécanique de l'agence locale : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 3 électromécaniciens</li> <li>o 3 agents de réseau</li> <li>o Renforts régionaux si besoin</li> </ul> </li> <li>• Niveau 3 : Encadrements</li> </ul>	<p>le Service d'astreinte actif , 24 heures/24 et 365 jours/365</p> <p>L'équipe d'astreinte se compose en permanence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un agent clientèle</li> </ul> <p>&gt; répond à tout moment aux appels téléphoniques des usagers, des services techniques ou des élus,</p> <p>&gt; fait une première analyse de l'incident,</p> <p>&gt; redirige l'appel vers</p>	<p>Niveau 1 : Impact faible</p> <p>Niveau 2 : Impact significatif</p> <p>Niveau 3 : Impact fort</p> <p><b>8 personnes</b> mobilisées 24h/24 chez EAV</p> <p>Personnel affecté par niveau non détaillé</p>

# 3.

<p>Délais d'intervention / degré de gravité</p>	<p>d'astreinte pour évaluer les moyens supplémentaires à déployer :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>o 1 encadrant</li><li>• Niveau 4: Cadres de direction:<ul style="list-style-type: none"><li>o 1 cadre opérationnel</li><li>o 1 cadre de direction</li><li>o Renfort de l'astreinte siège en cas de crise majeure</li></ul></li></ul> <p>- Implantations locales (intervention dans un délai d'une heure)</p> <p>- Mobilisation de l'équipe du secteur du Pecq</p> <p>- Intervention sous 2 heures pour les réseaux et 1 heure pour les PR (du lundi au samedi de 8h à 19h)</p> <p>- Intervention sous 3 heures pour les réseaux et 1 heure pour les PR (de 19h à 8h) les jours fériés et dimanche</p>	<p>l'agent et/ou le cadre d'astreinte concerné(s) ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une équipe de 3 techniciens d'astreinte</li></ul> <p>&gt; 2 agents réseau habilités à réaliser toute intervention sur les réseaux,</p> <p>&gt; 1 électromécanicien habilité à réaliser les interventions sur les ouvrages,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un cadre technique est appelé en renfort le cas échéant.</li></ul> <p>&gt; Il organise les interventions par la mobilisation du personnel nécessaire pour l'intervention</p> <p>- Localisation de proximité (intervention dans un délai d'une heure chez l'abonné)</p> <p>- Mobiliser l'ensemble de la SEFO en cas de crise en moins de 2 heures</p> <p>- Délai d'intervention à distance après réception d'un appel téléphonique : 15mn</p> <p>- Délai d'intervention sur site après réception d'un appel téléphonique : 1 heure</p> <p>- Délai minimal d'intervention sur site pour réseaux : 2 heures</p>	<p>Délais d'intervention d'urgence : <b>60 minutes</b></p> <p>N° de tél. astreinte usager + 1 dédié GPS&amp;O</p> <p>- Délai d'intervention : immédiat pour les interventions urgentes et 2 heures pour les interventions non urgentes pour assurer la continuité de service</p> <p>- Dispositif d'intervention opérationnel mobilisable en permanence, nuit, week-end</p> <p>- Transmission à la CU GPS&amp;O du numéro du cadre d'astreinte</p>
---	---	---	---

# 3.

## Moyens matériels mobilisables

Matériel de secours tels que des pompes, des unités mobiles de traitement, des groupes électrogènes, des cartes d'automates...

L'Agence dispose également de l'assistance des Agences voisines. Approvisionnement de pièces détachés

Réaliser toutes les interventions courantes et d'astreinte sans recours à la sous-traitance

- Véhicules mobilisables : 1 hydrocureuse mobile, 1 véhicule léger, 2 véhicules d'intervention type master
- Mobilisation d'un groupe de pompage autonome : 4 heures
- Mobilisation d'un groupe électrogène d'appoint : 24 heures

Les entreprises sous traitantes respectent les délais contractuels par une localisation des moyens humains et matériels à moins de 40 km du périmètre de la délégation.

Moyens importants dont :  
**Un Véhicule ADR 26 tonnes**, notamment spécialisé pour le pompage d'hydrocarbure

En cas de défaut énergétique, un groupe électrogène (70 kVA) est mobilisable en 4 heures par nos équipes, et ce 24h/24.

Mise en place provisoire d'une pompe de secours que nous possédons à notre dépôt, et assurer un remplacement dans les plus brefs délais grâce à notre partenariat privilégié avec XY-LEM

### EN SYNTHÈSE :

**Bien que les organisations d'astreinte soient différentes entre les candidats, les engagements en termes de moyens humains et matériels mobilisables sont conformes avec les standards de la profession et au cahier des charges de la collectivité.**

**EAV est moins précis que les 2 autres candidats dans la présentation des différents niveaux d'astreinte.**

# 3.

## 3.1.1.6. Plan de gestion des crises

	SUEZ	SEFO	EAV
Plan de gestion des crises			
Matériel de secours	Mobilisation de matériel de secours en cas d'urgence tels que des pompes, des unités mobiles de traitement, des groupes électrogènes, des cartes d'automates... L'Agence dispose également de l'assistance des Agences voisines.	Un groupe de pompage autonome et un groupe électrogène d'appoint	Assurer une continuité de service : <ul style="list-style-type: none"><li>- Prévention des risques liés aux mouvements sociaux et à des difficultés d'approvisionnement en carburant</li><li>- Prévention des pannes des véhicules d'EAV (atelier mécanique / PL et VL, avec 5 techniciens)</li><li>- Prévention des pannes des réseaux téléphoniques</li></ul>

# 3.

Cellule de crise

Un représentant de la Collectivité associé à la cellule de crise

La cellule de crise se met en place dès la survenue de l'incident, il inclut :

- directeur d'Aqualia France
- directeur de la SEFO
- les chefs de service
- cadre d'astreinte

Une spécialisation peut être définie selon le contexte.

Le secrétaire de la cellule effectue les comptes rendus des réunions périodiques

- au moins une fois par jour ;
- à la demande d'une des personnes de la cellule en cas d'éléments nouveaux.

Non précisé

Communication et relation presse

Communication auprès de la presse et des habitants via le centre de relations clients et/ou des plateformes nationales dédiées à la communication de crise.

La cellule de crise assure :

- le suivi de l'évolution de la crise au niveau local ;
- la prise des décisions ;
- l'application des demandes des Collectivités et des services de l'Etat ;
- la coordination des mesures opérationnelles ;
- la communication d'informations aux personnes demandant des renseignements ;
- la communication aux Collectivités et aux services de l'État des renseignements demandés.

Après avoir informé le Directeur de Centre SEFO, information par téléphone puis par mail de la Collectivité, des maires et des élus concernés. Appel et mail à la Préfecture



# 3.

Information des usagers	<p>Disponibilité de l'outil d'information du risque sanitaire GEDICOM de Production Automatisée de Messages d'Alertes : contacter simultanément 90000 usagers par téléphone, e-mails ou SMS</p>	<p>Décision avec eux des éventuelles premières mesures locales d'urgence à prendre dont l'alerte de la population.</p> <p>La collectivité assure une information immédiate aux usagers par la mise en oeuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• d'un numéro standard pouvant accueillir simultanément 3 appels et en mettre 9 en attente ;</li><li>• de 9 lignes directes à utiliser pour les communications avec la Collectivité et les services de l'Etat.</li></ul>	Non précisé
Intervention du personnel	<p>Notre Centre VISIO accessible via un numéro d'urgence avec des télé contrôleurs présents en 3x8 pour répondre à vos appels et alerter les équipes d'astreinte sans délai</p> <p>Un service ordonnancement pour une gestion optimale des interventions et une coordination efficace avec les agents de terrain</p> <p>Exemple de gestion de crises :</p>	<p>Le logiciel d'ordonnancement WO qualifie et hiérarchise les interventions pour assurer une mobilisation adaptée des moyens humains et matériels</p> <p>L'ensemble du personnel de la SEFO est mobilisé en cas de crise. La SEFO se situe entre 15 et 30 minutes selon les sites de la délégation.</p>	Non précisé
Retour d'expérience	<p>- crues de 2016</p> <p>- gestion de crise locale à la gare de Mantes-la-Jolie</p>	<p>Situation de crise maîtrisée au printemps 2016 par suite des inondations par la mobilisation du personnel d'Aqualia</p>	Non précisé

# 3.

Autre

Participation à des exercices de crise annuels et Proposition d'un plan interne de crise sur votre contrat avec les scénarios de crise et des fiches d'intervention d'urgence

- La mise à jour des procédures de gestion de crise effectuée dès la prise en main du contrat inclut les nouvelles installations.
- Effectuer un exercice de crise sur la durée du contrat
- Maintenir un taux d'indisponibilité des équipements inférieur ou égal à 5%.
- Durant 72h après le déclenchement de la crise, Grand Paris Seine & Oise bénéficie de moyens humains et matériels au frais du prestataire.

EN SYNTHÈSE :

Les protocoles et moyens disponibles pour gérer les éventuelles crises sont jugés satisfaisants pour SUEZ et SEFO. EAV ne présente pas sa méthodologie de gestion de crise. Il s'agira d'un axe de négociation. Le candidat devra expliciter ce point en négociations.

## 3.1.1.7. Phase de transition et tuilage

# 3.

	SUEZ	SEFO	EAV
<b>Plan de gestion des crises Tuilage</b>			
Relation avec la Collectivité durant le tuilage	Réunions en début et fin de la période de tuilage	<p>2 interlocuteurs privilégiés mis à disposition pour GPS&amp;O</p> <p>Grand Paris Seine &amp; Oise bénéficie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'un accès garanti à tout moment aux informations et aux applications pour l'exploitation du service d'assainissement</li> <li>- De Global ServiceDesk , outil de recensement de tous les incidents, problèmes et / ou demandes formulés lors de l'exploitation du service d'assainissement .</li> </ul>	<p>EAV va assurer une relation précisée avec la Collectivité, composée de 10 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation administrative et financière</li> <li>- Prise de contact avec les exploitants en place</li> <li>- Reprise du personnel et accompagnement du changement</li> <li>- Préparation de la relation usagers</li> <li>- Reprise et évolution du SI</li> <li>- Mise en place de l'exploitation</li> <li>- Mise en place des moyens de la concession</li> <li>- Mise en place des marchés et prestations externalisées</li> <li>- Réalisation des études préliminaires</li> <li>- Reprise des travaux</li> </ul>
Reprise des installations	Dès le démarrage de la période de tuilage, les inventaires sont préparés en coordination avec la Collectivité	<p>Grand Paris Seine &amp; Oise bénéficie de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 semaine de formation aux nouveaux outils,</li> <li>- l'adaptation et la maintenance des outils par les équipes locales.</li> </ul> <p>La visite des installations organisée avec les services de Grand Paris Seine &amp; Oise déclenche la préparation des équipements nécessaires au démarrage du contrat</p>	<p>EAV prépare la mise à jour des procédures opératoires, en lien avec les orientations de la politique santé sécurité et le plan d'action pour la prévention des risques professionnels.</p> <p>La reprise du personnel est un enjeu majeur de la période de tuilage, pour unifier la gestion opérationnelle sur tout le territoire délégué. Elle est</p>
Reprise du personnel			

# 3.

Reprise des documents

Reprise conforme à la législation en vigueur.

Le fonds documentaire fourni par le prestataire sortant est numérisé pour alimenter l'espace partagée de la SEFO par l'ensemble des documents utiles :

- L'inventaire fourni au titre du marché
- > intégré dans le logiciel de Gestion des Actifs (GMAO),
- Les documentations des matériels mis en œuvre
- > Intégrées dans l'espace partagée
- Les plans électriques de toutes les stations

> Intégrés dans l'espace partagée  
Souscrire les contrats de fournitures  
Les contrats de services nécessaires au contrôle des installations sont mises en place :

- Gestion des déchets,
- Gestion des sous-produits,
- Gestion des boues,
- Contrôle des installations électriques,
- Contrôle des installations de levage,
- Contrôle des moyens de lutte contre les incendies...

pilotée par la RRH du Territoire Yvelines.

Reprise des contrats de fournitures

La cellule achat aura la charge de la mise à jour des contrats d'achats récurrents

Pour garantir la continuité de l'exploitation, EAV s'assure que les contrats sont en vigueur à la date de prise d'effet de la délégation pour les prestations externalisées principales et les approvisionnements sensibles, en particulier les contrats d'approvisionnement en électricité et les contrats relatifs aux licences informatiques et aux lignes téléphoniques. Ce volet est piloté par la Direction des Opérations.

Reprise de la télégestion et des alarmes

L'intégration s'effectue par étapes. La supervision de la télégestion et des alarmes sera prête 15 jours avant la reprise du contrat

Ce volet traite des moyens matériels à mettre en œuvre préalablement à la prise d'effet de la délégation. Il est piloté par la Direction des Opérations. Il recouvre plusieurs projets :

- préparer la liste de matériels et les dossiers techniques associés ;
- définir les stocks stratégiques et mettre en place les approvisionnements associés ;
- définir le plan concernant les véhicules;
- définir le plan concernant l'habillement, l'outillage et les EPI des équipes opérationnelles;
- définir le plan concernant le matériel de téléphonie et informatique.

Reprise du système d'information

- Accompagnement du futur exploitant du service pendant sa période préparatoire et ce jusqu'au dernier jour de notre contrat, afin d'assurer la continuité de service sur le plan du système d'information

- Pour les logiciels du marché acquis pour le compte de l'exploitation sans adaptation particulière, une clause de transfert de licence en fin de contrat sera demandée à l'éditeur lors de l'achat. Dans ce cas, en fin de contrat, un courrier de l'éditeur acceptant ce transfert de licence sera obtenu et transmis à la Collectivité

Dans le cadre des obligations en matière de continuité de service, l'ensemble des logiciels utilisés pour l'exploitation pourra faire l'objet d'une prestation pour le compte de la Collectivité le temps que le nouveau fermier installe ses propres logiciels et reprenne les données selon les attentes des logiciels de sa future exploitation.

La SEFO sauvegarde les données dans le respect du PGSSE

EAV prépare, dès le démarrage de la période de tuilage, sous le pilotage de la Direction des Opérations, un document descriptif du programme de mise en place et de reprise du système d'information (PRSI) à même d'assurer la continuité et la qualité du service, tout en garantissant la transparence des actions, la traçabilité des coûts, et le respect des échéances contractuelles.

# 3.

Autre

- Dans le cadre de nos obligations en matière de continuité de service, l'ensemble des logiciels utilisés pour l'exploitation pourra faire l'objet d'une prestation pour le compte de la Collectivité le temps que le nouveau fermier installe ses propres logiciels et reprenne les données selon les attentes des logiciels de sa future exploitation

Mise en place d'un Comité de tuilage et un chef de projet tuilage afin de préciser ensemble les bases du nouveau contrat (clientèle, inventaire, SIG, Gouvernance) et d'assurer la gestion du transfert du personnel

Durée du tuilage : 3 mois (1er octobre au 1er janvier 2025).

La période de tuilage aura une durée de 3 mois. La période de tuilage est également mise à profit pour lancer un ensemble d'études préliminaires, qu'elles soient expressément demandées par le Contrat ou qu'elles soient la conséquence des engagements que nous prenons, et qui ne peuvent être menées postérieurement à la date de prise d'effet de la délégation sans mettre en péril la bonne exécution du contrat au cours de son premier exercice.

EN SYNTHÈSE :

**Les propositions des candidats concernant la période de tuilage sont conformes au projet de contrat et permettront d'assurer la continuité du service.**

# 3.

## 3.1.2. Le niveau de performance et modalités d'amélioration

	SUEZ	SEFO	EAV
<b>Engagements sur les indicateurs de performances et méthode d'amélioration</b>			
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'ICGP et de l'Indice de Connaissance des rejets (<b>85 points/120 fin 2027</b>)</li> <li>• Nouveau raccordement au réseau relevé en classe A</li> <li>• Des campagnes de re-recherche d'ECPP seront réalisées à la demande de La Collectivité en journée ou la nuit (entre 00h00 et 04h00)</li> <li>• Taux d'obstruction des canalisations : &lt; 0,1 obstruction / an / km de canalisation</li> <li>• Taux d'obstruction des branchements : &lt; 1 obstruction / an / 1000 branchements</li> <li>• Taux de réparation des branchements : 6 branchements / an</li> <li>• Réponse aux demandes clients dans les 10 jours ouvrés</li> <li>• 0 interruptions programmées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Obtenir 80 points/120</b> à l'indice de connaissance des réseaux d'assainissement</li> <li>• Géolocaliser en classe A la totalité des branchements</li> <li>• Mettre en place le logiciel Baseform --&gt; Connaître le réseau d'assainissement et évaluer les volumes d'eaux claires parasites</li> <li>• Remplacer les moteurs IE2 par des moteurs IE3 --&gt; Réduire jusqu'à 20% les pertes énergétiques par moteur remplacé</li> <li>• Maintenir un taux d'indisponibilité des équipements inférieur ou égal à 5%</li> </ul>	Obtenir entre 40 et 80 points sur 120 à l'indice ICGP

## Diagnostic permanent

- Diagnostic permanent avec la solution **DIAGPERM 21** : 1/ plan d'actions, 2/ définition d'indicateurs, 3/ suivi. Démarche d'amélioration continue coconstruite et progressive, précise et contrôlable

Le bilan de diagnostic permanent vous sera présenté une fois par an avec le calcul et la présentation de tous les indicateurs au cours d'une réunion dédiée

- Solution Aquadvanced : tableau de bord géographique des réseaux de collecte avec un suivi de la situation des réseaux, suivi de la pluviométrie, de la performance énergétique et opérations sur le terrain
- Réalisation et tenue à jour d'un bilan des eaux parasites du système d'assainissement

## Outils et programme de contrôle du réseau

**Solution DIAGPERM 21** et solution **AQUACALC**, qui permet de stocker les données en temps réel.

## Processus d'amélioration continue

- Améliorer la note sur la gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- Recherche des eaux claires parasites
- Un bilan trimestriel des contrôles de conformité des branchements
- Les tests à la fumée réalisés ;
- Les inspections des regards ;
- L'analyse des diverses investigations réalisées dans le secteur dans le cadre du Schéma Directeurs d'Assainissement ;
- La réalisation d'un projet de sectorisation permettant de déterminer les bassins versants drainant le plus d'eaux parasites à la fin de la première année suivant l'entrée en vigueur du contrat ;
- Analyse de fonctionnement des postes de relevage
- Inspection des regards

### **Un diagnostic permanent du système d'assainissement est réalisé tout le long de la délégation.**

Ce diagnostic permet d'accompagner la collectivité dans la recherche et l'élimination des eaux claires parasites.

Pour ce faire, les actions suivantes sont menées :

Installation ponctuelle de points de mesure débitométrique dans les réseaux

Mise en œuvre d'un outil de quantification et de qualification des ECP

Mise en œuvre d'exercice de terrain à la demande de la Collectivité

Accompagnement de la Collectivité pour l'initialisation du diagnostic permanent puis mise en œuvre de la bouche de rétroaction du Diagnostic



# 3.

## Modalités amélioration

SUEZ propose d'améliorer la connaissance des réseaux via une politique de prélèvements sur les canalisations afin d'identifier les matériaux et les dates de pose.

- Un bilan trimestriel des contrôles de conformité des branchements ;
- Les tests à la fumée réalisés (en cas de non-conformité) ;
- Les inspections des regards ;
- L'analyse des diverses investigations réalisées dans le secteur dans le cadre du Schéma Directeurs d'Assainissement ;
- La réalisation d'un projet de sectorisation permettant de déterminer les bassins versants drainant le plus d'eaux parasites à la fin de la première année suivant l'entrée en vigueur du contrat ;
- L'analyse de fonctionnement des postes de relevage eaux usées.

Mise en place d'un diagnostic périodique, qui vise à dresser un état des lieux du fonctionnement du système d'assainissement.

Comme mentionné à l'article 66 du projet de contrat, Le concessionnaire devra réaliser le diagnostic permanent du système d'assainissement des 24 communes du périmètre en lien avec la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement. Ce diagnostic doit permettre de répondre aux objectifs suivants, définis dans l'arrêté du 21 juillet 2015 :

- Connaître en continu le fonctionnement du système d'assainissement ;
- Connaître en continu l'état structurel du système d'assainissement ;
- Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctives en place ;

# 3.

- Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue ;
- Prévoir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements du système d'assainissement.

Les propositions des candidats vis-à-vis du niveau de performance, les modalités d'amélioration et la démarche de diagnostic permanent sont présentées ci-dessous :

## ▶ EN SYNTHÈSE :

**Les moyens mis en place dans le cadre du plan d'action global d'amélioration des performances des réseaux ont été convenablement décrits par les candidats. Néanmoins des précisions pourront être demandées aux candidats en négociations sur plusieurs aspects :**

- **Nombre d'ETP mobilisés**
- **Méthodologie de maintenance des équipements**
- **Méthodologie de suivi de qualité des eaux claires parasites**
- **Connaissance des réseaux d'eaux usées**
- **Gestion des épisodes de crise**

# 3.

## 3.1.3. La gestion patrimoniale des services

### 3.1.3.1. Gestion du patrimoine

	SUEZ	SEFO	EAV
<b>Gestion du patrimoine</b>			
Inventaires patrimoniaux	<p>SUEZ souhaite fiabiliser les inventaires patrimoniaux via une stratégie en 5 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Campagne de collecte des données</li> <li>2. Détermination des dates de pose</li> <li>3. Déduction des matériaux via les collecteurs amont et aval</li> <li>4. Déduction des matériaux via la méthode du ponopole ajusté</li> <li>5. Investigations ciblées</li> </ol>	Mise à jour annuellement l'inventaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire initial de l'intégralité des ouvrages et équipement dès la phase de tuilage (2 premiers mois du contrat) puis suivi et mise à jour.</li> <li>- Logiciel IJT : suivi des inventaires patrimoniaux dans le cadre du renouvellement</li> <li>- Amélioration progressive de l'indice ICGPR avec un objectif fin de contrat de 80 maximum (40 au minimum), avec plan d'actions annuel</li> </ul>
Conditions de mises à jour	Mise à jour et transmission annuelle	<p>Transmission annuelle des documents de suivi</p> <p>Mettre à jour les inventaires régulièrement et avant le 1er septembre de chaque année</p>	<p>VAMS trace efficacement les actions de maintenance et de renouvellement menées par les équipes opérationnelles. Cette solution s'opère en temps réel par le biais d'une interface en ligne et suit au plus juste les actions réalisées</p>

#### EN SYNTHÈSE :

Les dispositions présentées par l'ensemble des candidats en termes d'inventaires patrimoniaux et de mises à jour sont satisfaisantes. Des précisions pourront être demandées en négociations, notamment vis-à-vis des conditions de mise à jour décrites par chacun des candidats. SEFO devra préciser sa méthodologie mise à jour de l'inventaire.

# 3.

## 3.1.3.2. Moyens et engagements pour la maintenance

### EN SYNTHÈSE :

Bien que les outils et méthodes déployés diffèrent entre les candidats, les moyens et engagements en termes de maintenance sont conformes avec les standards de la profession et avec ce à quoi la collectivité est en droit d'attendre. Durant les négociations, des précisions pourront toutefois être demandées au candidat Suez concernant l'outil de GMAO déployée, et aux candidats SEFO et EAV, sur les modalités d'entretien de certains ouvrages.

## 3.1.3.3. Politique du renouvellement

	SUEZ	SEFO	EAV
<b>Équipements concernés par le renouvellement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 20 pompes</li><li>- 5 armoires</li><li>- 11 télé-transmetteurs</li><li>- 10 clapets</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 8 pompes</li><li>- 3 armoires</li><li>- 5 télé-transmetteurs</li><li>- 5 clapets</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 21 pompes</li><li>- 0 armoires</li></ul>

### EN SYNTHÈSE :

Conformément à l'article 69, l'ensemble des candidats s'engage à renouveler les tampons dans la limite de 50 tampons par an (soit 250 tampons sur la durée du contrat).

SUEZ et SEFO détaillent des renouvellements cohérents au sein du programme pluriannuel de renouvellement. EAV n'identifie pas de renouvellement d'armoire, de télé-transmetteurs et de clapets. Les candidats seront interrogés en négociations sur leur méthodologie de création du programme de renouvellement (durée de vie des équipements, criticité, etc...)

# 3.

## 3.1.4. La qualité du système d'information et ses fonctionnalités

	SUEZ	SEFO	EAV
<b>Partage de l'information SI avec la Collectivité</b>			
Coordination avec les services de la Collectivité	SUEZ propose des réunions avec la Collectivité pour ajuster des données Dans le SI nécessaire à GPSEO.	Faciliter la recherche de documents par une collaboration dans la conception de l'arborescence - Mise en place d'une plateforme d'échange collaborative des documents	La structure du SIG de la CU sera prise en compte par lors des échanges avec EAV. Accès ARCOPOLE Pro Sarp : dès le début du contrat Historique du patrimoine : 6 mois après le début du contrat
Modalités de transmission du SIG à la Collectivité (portail Internet ...)	Mise en place de la plateforme collaborative extranet « Tout Sur Mes Services », dès la première année du contrat.	- Données brutes - Plateforme des données des applications mises en forme (Patrimoine, Client, Réseau et stations, intervention et prédictif)	Accès plans recolement : Chaque trimestre Transmission des données d'exploitation : Chaque semestre
Fréquence de transmission du SIG (temps réel, quasi temps réel, décalage journalier...)	Un accès direct en temps réel aux données et paramètres d'exploitation télé-transmis sur l'ensemble des sites équipés du service	La CU peut accéder à tout moment au système d'information	La CU accède à tout moment au système d'information

# 3.

Bases de données SIG consultables par la Collectivité

Formats de consultation SIG (direct, réplication ...)  
Etat des données SIG consultables (temps réel, quasi-temps réel, décalage journalier...)  
Mode de consultation des données SIG (lecture, écriture, modification ...)  
Modalité de consultation des données SIG (Internet, application ...)

TSMS assure un accès permanent aux données réseaux issus du SIG, directement sur un fond Open Street Map.

En temps réel.

Lecture - Fonctionnalités d'un SIG sans investir dans une licence  
Possibilité de récupérer les données brutes tout au long du contrat en utilisant la fonction de téléchargement des données

Téléchargeables via la plateforme "Tout sur mes services" et les données collectées sont restituées en fin de contrat.

La CU accède à la base de données brutes issues de la télégestion et des applications spécifiques : système de télégestion, qualité de l'eau, SIG et abonnés.

Accède à la plateforme de données depuis les applications d'AQUALIA mis en forme

Dès que les données des interventions sont entrées dans le SIG

accès en consultation au SIG par une interface internet simple et ergonomique.

EAV transmet, à la demande de la collectivité, l'ensemble des données du SIG.

Dès que les données des interventions sont entrées dans le SIG

Accès au module ARCOPOLE sur la plateforme en ligne

## EN SYNTHÈSE :

**Le candidat SUEZ propose un accès en temps réel aux données du service à travers son extranet « Tout Sur Mon Service », qui assure un accès direct au SIG.**

**SEFO propose de mettre en place un extranet de stockage et d'accès aux données patrimoniales et financières, ainsi qu'aux données synthétiques d'exploitation.**

**EAV propose que l'ensemble des données liées à l'exploitation assainissement soit disponible depuis un outil de gouvernance partagée, ArcOpole Pro SARP. Cet outil sera disponible directement via un navigateur web.**

# 3.

## 3.1.5. Les engagements en matière de développement durable et d'insertion

	SUEZ	SEFO	EAV
<b>Développement durable et économie circulaire</b>			
Actions menées au sein de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise des impacts sur l'environnement par :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- La prise en compte des exigences légales et conjoncturelles ainsi que le respect des engagements contractuels</li> <li>- L'amélioration continue des performances environnementales et de la qualité du service</li> <li>- L'assurance et le maintien de bonnes relations avec le public, les instances locales, les associations par la communication des actions entreprises et des engagements pris</li> <li>- La valorisation des déchets.</li> </ul> </li> <li>• Participation à des évènements du territoire et mener des actions de communication tout public pour sensibiliser sur la protection de l'environnement</li> <li>• Poursuite des partenariats locaux déjà engagés, tels que la signature du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) « Vallée de Seine » avec l'AESN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au développement des énergies renouvelables par un contrat 100% énergie verte</li> <li>- Protéger l'environnement par des véhicules à énergie propre</li> <li>- Accompagner la transition écologique</li> <li>- Elaborer un bilan carbone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection de la ressource en Eau</li> <li>- Réduction des émissions de GES</li> <li>- Protection de la biodiversité</li> <li>- Centre ECOPUR de valorisation des déchets</li> </ul>

# 3.

<p>Actions menées sur le service</p>	<p>La prise en compte des exigences légales et conjoncturelles ainsi que le respect des engagements contractuels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'amélioration continue des performances environnementales et de la qualité du service</li> <li>o L'assurance et le maintien de bonnes relations avec le public, les instances locales, les associations par la communication des actions entreprises et des engagements pris</li> <li>o La valorisation des déchets.</li> </ul> <p>L'élimination des sous-produits de curage garantie vers des filières réglementaires.</p>	<p>Réaliser un entretien raisonné des espaces verts et proscrire l'utilisation des produits phytosanitaires par la qualification ISO 14001 de la SEFO</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le passage de 100% des véhicules légers en véhicules électriques ou hybrides dès la première année</li> <li>- La mise en place de 3 bornes de recharge à l'agence d'Aubergenville dès la première année du contrat</li> <li>- Réaliser un plan de prévention conjointement avec le soustraitant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les déchets du curage seront traités au centre ECOPUR</li> <li>- 31% des véhicules en Euro 6</li> <li>- Eco conduite (52000L de gasoil économisés)</li> <li>- Eco consommation (56000m3 économisés)</li> </ul>
<p>Certification(s) de la société</p>	<p>Amiante : SUEZ Eau France et tous les sous-traitants intervenants disposent de la certification QUALIBAT 1552 et la certification "encadrants et opérateurs".</p>	<p>Certification ISO 9001, ISO14001, OSHAS18001</p>	<p>ISO9001 et 45001</p>
<p>Certification(s) du service</p>	<p>Les certificats ISO 9 001 et 50 001 sont valables jusqu'en décembre 2021. Les deux systèmes seront audités en septembre pour un renouvellement jusqu'en 2024.</p>	<p>Nombre de certifications ISO de la SEFO : 3</p> <p>Délai de transmission de la certification ISO 9001 au service de la concession : Dès 2ème année</p>	<p>A préciser</p>
<p>Sensibilisation des abonnés domestiques et industriels aux enjeux environnementaux</p>	<p>Participation à des évènements du territoire et mener des actions de communication tout public pour sensibiliser sur la protection de l'environnement</p>		<p>A préciser</p>



# 3.

<p>Actions menées sur le territoire pour préserver la ressource</p>	<p>Poursuite des partenariats locaux déjà engagés, tels que la signature du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) « Vallée de Seine » avec l'AESN et la CU ou encore le projet photovoltaïque multi-sociétés – site SUEZ d'Aubergenville-Epône</p>	<p>La SEFO s'engage auprès de ses parties prenantes et de la société qu'elle sert, pour optimiser l'utilisation des ressources naturelles et protéger les bassins versants et les aquifères.</p>	<p>- Participation au programme "Eau &amp; Climat" de l'Agence de l'Eau Seine Normandie</p>
<p><b>Evaluation de la démarche de développement durable</b></p>			
<p>Objectifs chiffrés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le passage de 100% des véhicules légers en véhicules électriques ou hybrides dès la première année</li> <li>- La mise en place de 3 bornes de recharge à l'agence d'Aubergenville dès la première année du contrat</li> <li>- Réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre de 13000 kg/an et les niveaux acoustiques de 10 dB</li> <li>- 4 critères de sélection des sous-traitants en lien avec la démarche DD</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 50% de véhicules propres d'ici la fin du contrat</li> <li>- 100% du personnel formé à la conduite éco-responsable</li> <li>- Démarche Zéro phyto</li> </ul>		
<p><b>QSE</b></p>			
<p>Démarche qualité</p>	<p>Démarche qualité organisée en processus et un système d'amélioration continue</p>	<p>Démarche d'amélioration continue d'Aqualia à travers l'agence locale</p>	<p>Démarche de contrôle qualité assuré par l'agence d'Ecquevilly.</p>

# 3.

Hygiène et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un Plan d'Actions Santé Sécurité (PASS) établi chaque année</li> <li>• Mise en place de campagnes annuelles de sensibilisations autour de la gestion des incidents</li> <li>• Un plan de formations sécurité permettant à chaque salarié de bénéficier de formations nécessaires à la réalisation de son activité en sécurité</li> <li>• Mise en oeuvre d'un « Flash Sécurité » mensuel sur l'ensemble des sites</li> <li>• Veille réglementaire et action nationale sur le risque Amiante</li> </ul> <p>Au cours des 6 premiers mois du contrat, nous établissons un rapport exhaustif de tous les ouvrages, accompagné de devis chiffrés relatifs aux mises en conformité réglementaires le cas échéant</p>	Chaque métier fait l'objet d'une identification des risques, pour lesquels le personnel concerné reçoit une habilitation après formation	L'équipe protection/sécurité d'EAV assure la sécurité des agents grâce à des contrôles réguliers : 1700 contrôles par an.
<b>Engagements en matière d'insertion sociale</b>			
Nombre d'heures dédiées à l'insertion	Pas précisé	Pas précisé	Pas précisé
Nature de prestation dédiées à l'insertion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Session 100 CHANCES 100 EMPLOIS dans le Mantois</li> <li>- Accueil de 10 % d'alternants dans nos effectifs issus de l'insertion via le programme Maison Pour Rebondir</li> <li>- Parrainages de jeunes du territoire éloignés de l'emploi en lien avec FACE78</li> <li>- Partenariats avec le CFM BTP de Trappes et les structures d'insertion Humando et IdéesIntérim</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Partenaire du club FACE Agency : parrainage de jeunes</li> <li>- Formation en alternance : accueil d'alternants résidents sur le territoire</li> <li>- Membre du collectif des entreprises pour une économie plus inclusive : participer à des événements sur le bassin d'emploi</li> </ul>

# 3.

EN SYNTHÈSE :

Les engagements des candidats en matière de développement durable et d'insertion sont suffisamment détaillés dans les mémoires techniques et font ressortir à la fois les aspects sociaux et environnementaux de la démarche adoptée par chacun. SEFO devra détailler davantage ses engagements en matière d'insertion sociale.

## 3.2. Service à l'utilisateur

### 3.2.1. Engagement de qualité de service vis-à-vis des usagers

	SUEZ	SEFO	EAV
Engagement de qualité de service			
Engagements clients (1/2)	<p>Engagements délais :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Délai de rappel d'un usager ayant fait une demande : 48h</li><li>o Rappeler tout usager sans un délai d'une heure pour les demandes à caractère urgent, et intervenir le cas échéant pour procéder à la qualification de l'incident chez l'abonné :</li><li>- 2 heures pendant les jours ouvrés de 8h à 19h (du lundi au samedi)</li><li>- 3 heures pendant la nuit (de 19h à 8h), les jours fériés et dimanches à compter de la demande</li></ul>	<p>Engagement de performance :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Délai de rappel d'un usager ayant fait une demande : 48h</li><li>- Délai de rappel d'un usager pour demande urgente : 1h</li><li>- Délai de réponse à tout courrier : 8 jours</li><li>- Délai de première intervention à la suite du signalement d'un incident par la Collectivité, un usager ou un tiers (jours ouvrés du lundi au samedi) : 1h pour postes et 2h pour réseaux</li><li>- Délai de 1ère intervention à la suite du signalement d'un incident par la Collectivité, un usager ou un tiers (la nuit, les dimanches et jours fériés) 1h pour postes et 3h pour réseaux</li><li>Contrôle d'assainissement collectif - Prise de rendez-vous : 2 semaines après demande</li></ul>	<p>Engagements délais</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Intervention technique d'urgence à la demande d'un usager : 1h</li><li>- Réponse écrite à un courrier papier : &lt; 8 jours ouvrés</li><li>- Réponse écrite à un courrier électronique : &lt; 48 h ouvrées</li><li>- Traitement des réclamations : 7 jours ouvrés hors intervention</li><li>- Remise d'un devis (à compter de la demande de l'abonné) : <b>8 jours ouvrés</b></li><li>- Information de l'abonné sur la date de commencement d'exécution des travaux programmés (en jours calendaires avant la date de commencement) : <b>8 jours ouvrés</b></li><li>- Réalisation contrôles de conformité 15 jours ouvrés.</li></ul>

# 3.

## Engagements clientèles (2/2)

Les engagements pour assurer une prise de rendez-vous efficace sont :

- o Recontacter les usagers ayant déposé une demande de rendez-vous dans les 48h après la demande,

- o Proposer une date de rendez-vous sous 2 semaines maximum après la date de

- demande de l'usager,

- o Disposer d'une équipe dédiée à la prise de rendez-vous, disponible au numéro

- fixe suivant : 01 39 22 26 15.

- Mise en place de des dispositifs adaptés pour les usagers malvoyants, sourds et malentendants ;

- Mise en place de dispositifs administratifs et financiers pour les personnes en situation de précarité ;

- Mise à disposition d'une politique de recouvrement qui privilégie le contact humain

Communication sur la date de curage et les précautions à prendre : 5 jours calendaires avant la date d'intervention

- Politique en faveur des personnes handicapées

- SEFO a signé une convention avec les services de la CAF du 78 et s'engage à abandonner la créance des abonnés en situation de précarité à hauteur de l'aide apportée par le fond de solidarité logement (FSL)

- SEFO et l'agence locale valorisent l'image de Grand Paris Seine & Oise par la parution dans des journaux locaux comme la Gazette des Yvelines

- Sensibiliser à la gestion de l'eau aux abonnés par la disponibilité du site internet : <https://aqualiacademie.fr/>

- Un site internet ludique dédié à l'ensemble des abonnés de Grand Paris Seine & Oise.

- Lectures ludiques dédiées aux enfants : 4 livrets à disposition en ligne sur le site internet

- Mission épuration.

En amont des contrôles de conformité branchement, les équipes distribuent aux riverains concernés par les enquêtes, le courrier fourni par la CU GPS&O. Suivant les cas, les rendez-vous avec les usagers seront pris :

- En porte à porte ;

- Par téléphone, après le boitage

- Par campagne d'appels.

Deux panneaux de communication pour informer les riverains seront mis en place à minima une semaine avant les campagnes de contrôle initial

### EN SYNTHÈSE :

**Les engagements des candidats en matière de gestion clientèle sont conformes à ce que la collectivité est en droit d'attendre pour le service.**

# 3.

## 3.2.2. Accueil et relation clientèle

Les candidats proposent les modalités suivantes d'accueil et d'information du public :

	SUEZ	SEFO	EAV
<b>Accueil et relation clientèle</b>			
Accueil physique (lieu et horaire)	Un accueil physique basé dans les locaux de notre <b>Agence de Poissy</b> à moins de 30 minutes des communes du contrat Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.	Accueil physique : 8 rue des Vieilles Grandes – 78410 <b>Aubergenville</b> Du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h Vendredi : 8h-12h et 13h30-16h Temps de marche depuis la gare la plus proche : 8 minutes	Agence <b>d'Ecquevilly</b> , ZI rue des Fontenelles
Accueil téléphonique (horaire et type de n°)	Appel par téléphone du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h, au 0 977 408 408 (appel non surtaxé). En cas d'urgence, un service d'appel est disponible 24h sur 24, 7j/7 au 0 977 401 113 (appel non surtaxé) ;	Numéro unique et local L'accueil téléphonique par des agents clientèle locaux > Du lundi au jeudi : 8h 12h et 13h30 17h > Vendredi : 8h 12h et 13h30 16h	Accueil téléphonique au 0969 360 400 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 puis 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 8h00 à 12h00.  Pour les personnes en situation de handicap visuel ou auditif, nous mettons à disposition des services de retranscription dédiés pour gérer votre contrat d'assainissement.
Coût de la communication	Appel non surtaxé	Appel non surtaxé	Prix d'un appel local
Informations consultables en ligne	Mise à disposition des applications Mon'Eau et Tout sur Mon Eau Informations disponibles : historique de consommation,	3 modes de connexion disponibles pour les abonnés (téléphone, ordinateur, tablette). Application mobile Aqualia Contact	La documentation existante sera disponible pour l'ensemble des usagers

# 3.

	simulation du montant de la prochaine facture, régler une facture, télécharger un document, ...		
Opérations réalisables en ligne	<p>Le site Internet TOUT SUR MON EAU est conçu pour répondre également aux attentes des usagers du service de l'assainissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les usagers dans la recherche d'information sur le service de l'assainissement (Ex. travaux, signalement d'incidents, visibilité du patrimoine, Règlement de Service de l'Assainissement ...).</li> <li>- Permettre aux usagers de réaliser leur démarche en ligne, notamment si besoin de contacter le service client pour une question ou une demande de devis/raccordement.</li> <li>- Apporter une information transparente sur la gestion locale de l'assainissement.</li> <li>- Intégrer les besoins de mobilité : Tout Sur Mon Eau est développé avec les technologies les plus récentes. Son interface est adaptée à la consultation par des tablettes ou des mobiles.</li> </ul>	<p>Espace personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accéder à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe (remis suite à l'ouverture du compte),</li> <li>- Visualiser les coordonnées dans un tableau de bord,</li> <li>- Être informé des travaux en cours,</li> <li>- Accéder au règlement de service,</li> <li>- Accéder aux informations générales sur le cycle de l'eau et sur le service de l'eau et de l'assainissement.</li> </ul> <p>Démarches :</p> <p>Demander un contrôle de conformité de branchement en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assainissement collectif,</li> <li>• Assainissement non collectif.</li> </ul> <p>Demander une ouverture ou une fermeture de branchement suite à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un emménagement,</li> <li>• Un déménagement,</li> <li>• Une nouvelle construction.</li> </ul>	Non précisé

# 3.

## EN SYNTHÈSE :

L'ensemble des candidats présentent des engagements satisfaisants mais certains d'entre eux pourraient être améliorés. EAV devra préciser ses engagements sur l'application smartphone et son agence en ligne.

### 3.2.3. Mesures de satisfaction et réclamations, engagement de performances

	SUEZ	SEFO	EAV
<b>Mesures de satisfaction</b>			
Satisfaction et performance du service à l'utilisateur	Mise en place d'une charte de satisfaction abonnés, définissant les engagements du service auprès des abonnés, afin de formaliser la qualité de service sur le territoire de la Collectivité.	Réaliser une enquête de satisfaction par une société indépendante	Mesure du taux de réclamation chaque année.
Traitement des demandes et réclamations	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Le traitement des demandes et des réclamations de nos abonnés, en conciliant performance et satisfaction et en proposant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Un suivi local du traitement des demandes des usagers de la Communauté Urbaine</li> <li>o Rappeler tout usager ayant fait une demande dans les 48h suivant sa demande</li> <li>o Pour les demandes à</li> </ul> </li> </ul>	Une organisation efficace de traitement des demandes Taux de réclamation <1 pour 1000 abonnés Taux de mécontentement <2 pour 1000 abonnés Taux de résolution des réclamations des usagers : 99 %	SARP IDF déploie pour traiter les demandes et réclamations un nouvel outil de Gestion Relation Clientèle, qui sera opérationnel pour tous les chargés de clientèle en cours d'année 2024. Cela permet également aux opérateurs de la plateforme d'appel de connaître immédiatement le dossier du client qui appelle.  Cet outil permet de tracer

# 3.

	caractère urgent, le rappel de l'utilisateur sera effectué dans l'heure		toutes les demandes et de quantifier les motifs et les sous-motifs.
Autres engagements de performance	<p><b>80% de clients satisfaits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une charte de satisfaction abonnés</li> <li>- Mise en œuvre d'un dispositif de gestion de recouvrement complet et dynamique constitué par : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Un processus automatisé et informatisé de relances des clients retardataires</li> <li>o Le passage par une société de recouvrement externe en cas d'échec du processus automatisé.</li> <li>o Le recours aux intervenants de justice.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Taux minimal de satisfaction : 90 %</p> <p>Réaliser une enquête de satisfaction annuelle par téléphone par une société indépendante</p> <p>Délai d'obtention des résultats de l'enquête satisfaction clients : 30 jours</p>	Non précisé

▶ EN SYNTHÈSE :

**Les engagements de performance des candidats en matière de gestion clientèle sont conformes à ce que la collectivité est en droit d'attendre pour le service.**



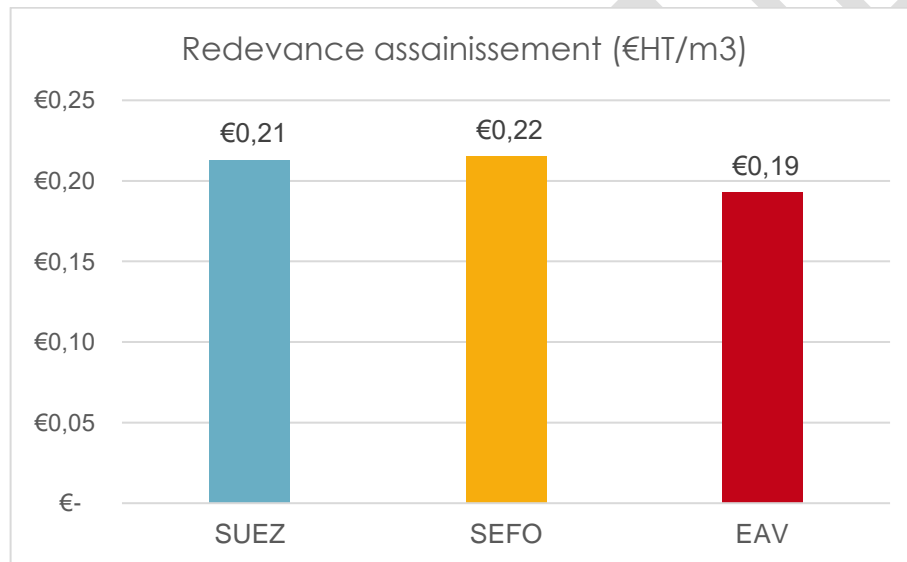
# 3.

## 3.3. Conditions financières de l'exécution du contrat

### 3.3.1. Ensemble des tarifs proposés dans le cadre de la grille tarifaire du service

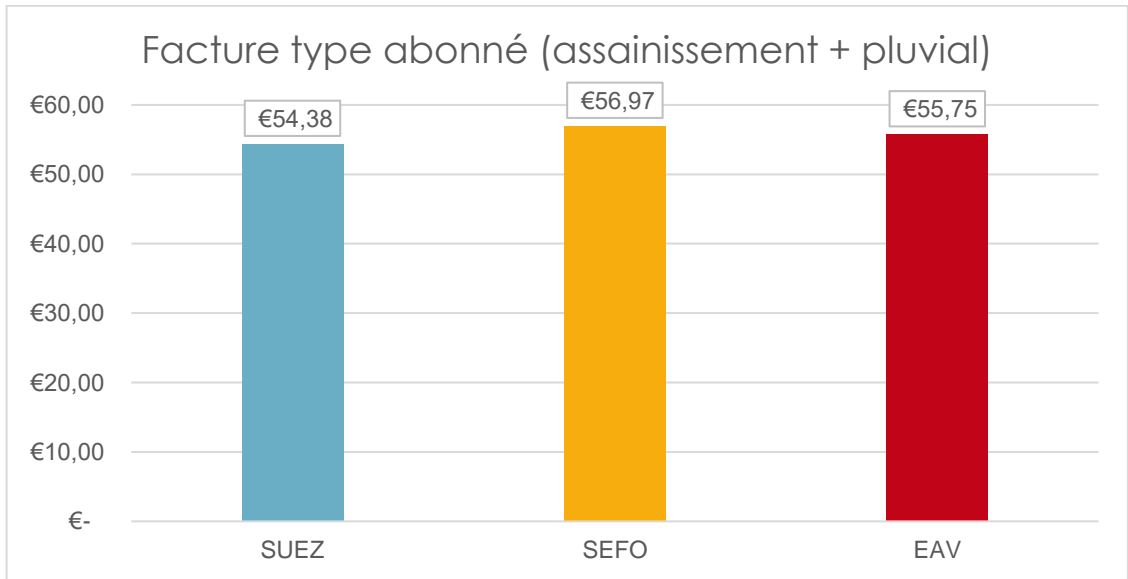
Conformément au projet de contrat, les candidats proposent une rémunération au titre des eaux usées, définie par le prix de base R0, ainsi qu'une rémunération forfaitaire au titre des eaux pluviales, définie par le prix de base Rep.

	SUEZ	SEFO	EAV
<b>R<sub>0</sub> - Redevance par m3 consommé (€ HT / m<sup>3</sup>)</b>	0,21€	0,22 €	0,19€
<b>R<sub>EP</sub> - Forfait annuel eaux pluviales (€ HT)</b>	143000 €	157500 €	176 658 €



En considérant 8600 usagers sur le secteur E, le forfait annuel par usager pour la gestion des eaux pluviales et des eaux usées peut être simulé de la manière présentée ci-dessous :

# 3.



## EN SYNTHÈSE :

Les tarifs proposés diffèrent légèrement d'un candidat à un autre. Concernant la rémunération au titre des eaux usées, les candidats SUEZ et SEFO s'inscrivent dans le même ordre de grandeur, très légèrement inférieurs aux tarifs pratiqués actuellement (tarif moyen actuel : 0,2202 €/m<sup>3</sup>). Le candidat EAV propose le tarif le plus bas pour les eaux usées, alors que SUEZ propose le tarif le plus bas pour les eaux pluviales.

### 3.3.2. La stabilité des prix

#### 3.3.2.1. Hypothèses d'assiette de facturation

- Évolution des volumes assujettis

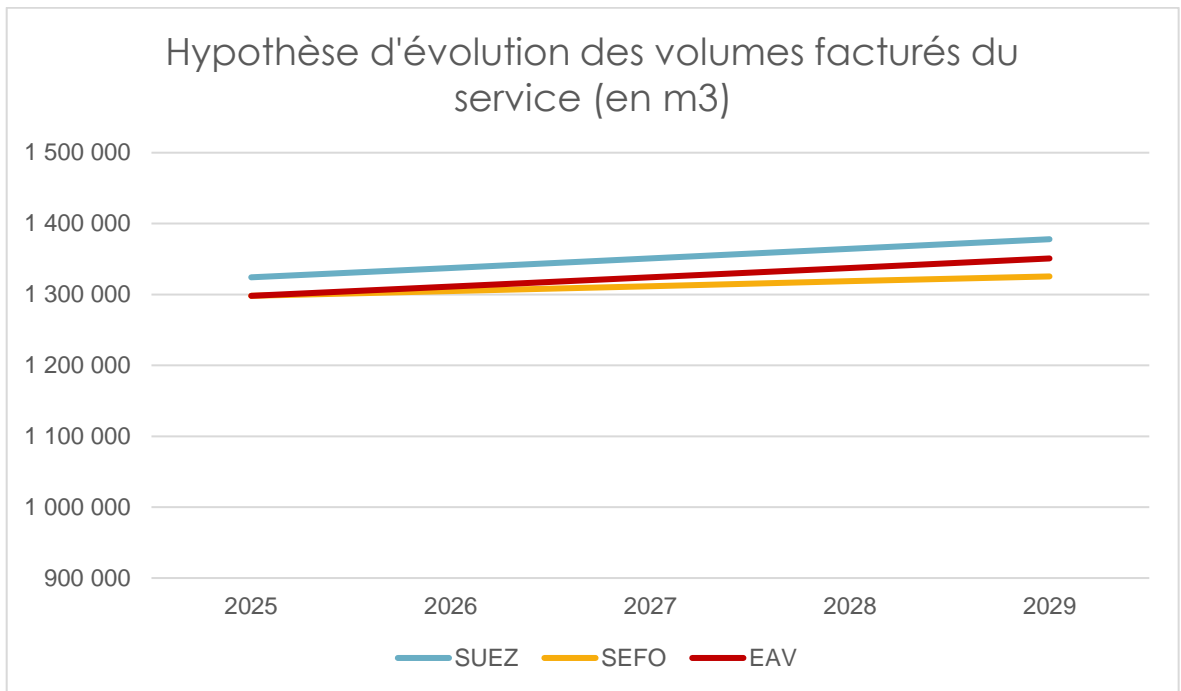
Les revenus des candidats au titre des eaux usées sont indexés sur les volumes assujettis. Les revenus proviennent également des travaux à titre exclusifs. Le tableau et graphique ci-dessous présentent les hypothèses retenues par les candidats pour l'évaluation de leurs assiettes de facturation.

Hypothèse d'évolution des volumes facturés du service (en m<sup>3</sup>) :

Candidat	2025	2026	2027	2028	2029
SUEZ	1 324 204	1 337 446	1 350 821	1 364 329	1 377 972
SEFO	1 298 112	1 304 952	1 311 792	1 318 632	1 325 472
EAV	1 298 112	1 311 093	1 324 204	1 337 446	1 350 821

\* : du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 décembre 2023

# 3.



EN SYNTHÈSE :

**Les hypothèses retenues par les candidats pour l'évaluation de leurs assiettes de facturation sont équivalentes pour l'ensemble des candidats et cohérentes avec les volumes actuels.**

### 3.3.2.2. Indexation tarifaire

Conformément à l'article 40 du projet de contrat, le tarif concessionnaire comprendra les prix concessionnaires ( $R_n$ ) résultant de l'application de la formule de variation suivante aux prix de base ( $R_0$  et REP) constituant le tarif de base :

$$R_n = (R_0 * Q + R_{EP} + R_{ET}) * K$$

$$\text{Avec } K = \left\{ 0,20 + 0,45 * \left( \frac{CS1G * PARSAL}{CS1G_0 * PARSAL_0} \right) + 0,25 * \left( \frac{FSD3}{FSD3_0} \right) + 0,10 * \left( \frac{TP10bis}{TP10bis_0} \right) \right\}$$

Ce coefficient sera arrondi au millionième le plus proche dans laquelle :

- CS1G représente le coefficient des charges salariales pour les travaux publics pour les Yvelines.
- PARSAL représente l'indice régional des salaires des industries du bâtiment et des travaux publics pour la région Ile-de-France
- FSD3 représente l'indice des produits et services divers "D"
- TP10.bis représente l'indice national des travaux publics « canalisations sans fourniture » avec les indices mois zéro : publiés sur le site internet du Moniteur le mois de la date limite de remise des offres.

Ce coefficient d'indexation sera révisé annuellement le 15 décembre avec mise en application au 1<sup>er</sup> janvier suivant.

# 3.

## 3.3.3. Le niveau des tarifs proposés au BPU

Les candidats ont rempli le bordereau de prix unitaires tel que demandé par le cahier des charges et l'ont complété par une liste de prestations supplémentaires. **Ces bordereaux sont présentés en annexe 1 du présent rapport.**

Une analyse des principales prestations mentionnée au BPU a été réalisée. Il s'agit des prestations suivantes :

- Contrôle conformité avec test au colorant : **les prix indiqués par les candidats SUEZ et SEFO sont assez proches. Les prix proposés par EAV sont plus élevés.**
- Contrôle par inspection télévisée : **Les écarts de prix sont assez importants entre les candidats notamment sur l'inspection d'un branchement à partir d'un ouvrage visitable, SUEZ est au dessus des deux autres candidats.**
- Curage : **Des précisions pourront être demandées au candidat SUEZ sur les coûts horaires et journaliers renseignés.**
- Test à la fumée : **les coûts unitaires affichés par les candidats se situent dans des fourchettes proches.**
- Campagne de recherche d'eaux claires parasites : **les coûts unitaires affichés par les candidats SUEZ et SEFO se situent dans des fourchettes proches. EAV propose des tarifs plus élevés.**
- Contrôle d'étanchéité : **Des précisions pourront être demandées au candidat SUEZ sur les coûts horaires et journaliers renseignés.**
- **Sur les prestations spécifiques (n°10)**, on observe des disparités extrêmement importantes sur la réalisation d'étude de recherche des non-conformités, sur l'identification de tous les points de raccordement et sur le recensement de tous les réseaux publics implantés en domaine privé. Des précisions seront demandées aux candidats.

### EN SYNTHESE :

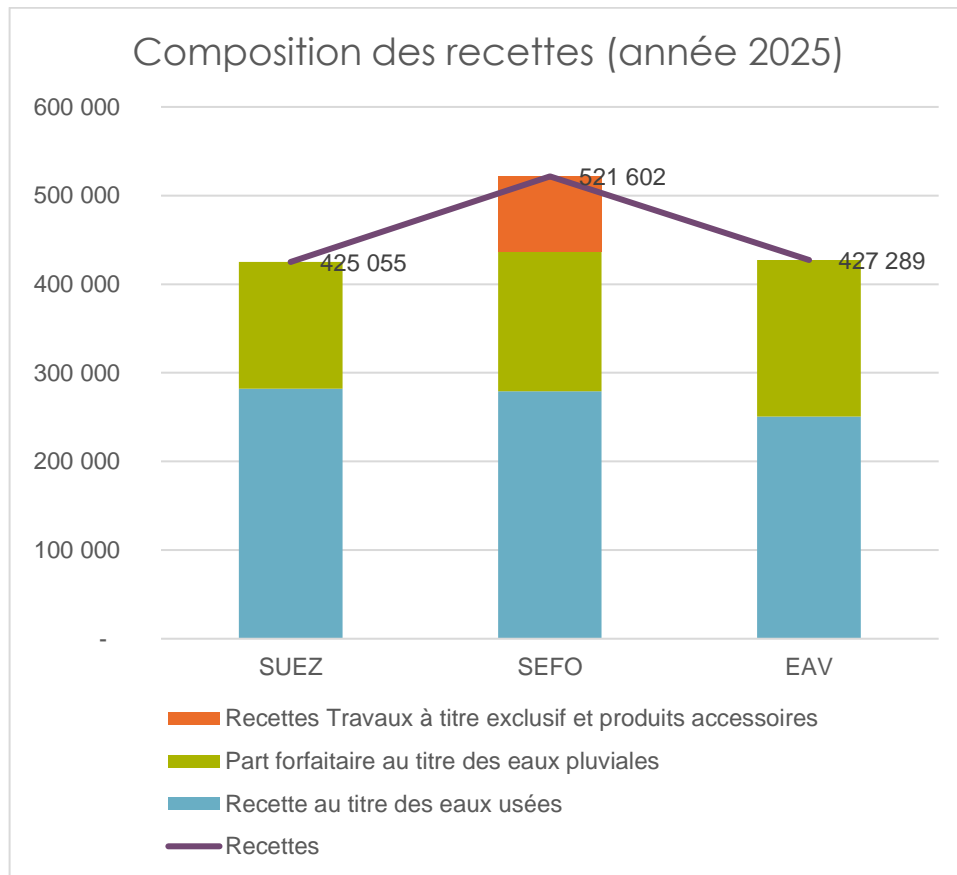
**Il n'y a pas de tendance particulière se détachant de l'analyse des prestations prévues au BPU à ce stade. Les prix renseignés varient de manière importante d'un candidat à un autre. Le candidat SEFO propose toutefois le plus souvent le coût unitaire le plus faible pour les principales prestations renseignées au BPU.**

**Des précisions pourront être demandées dans le cadre des négociations pour comprendre certains chiffrages.**

## 3.3.4. L'équilibre économique et la cohérence globale du compte d'exploitation prévisionnel et des éléments comptables présentés

### 3.3.4.1. Niveau global des recettes

# 3.



Les recettes Travaux à titre exclusif et produits accessoires comprennent également les recettes liées au transport d'effluents de provenance extérieure (RET).

EN SYNTHÈSE :

**Les niveaux de recette sont similaires entre les candidats. Mais Le candidat SEFO prend en compte des TTE, qui correspondent à des contrôles de conformité. La même hypothèse devra être donnée aux 3 candidats dans le cadre des négociations.**

### 3.3.4.2. Analyse des charges prévisionnelles du service

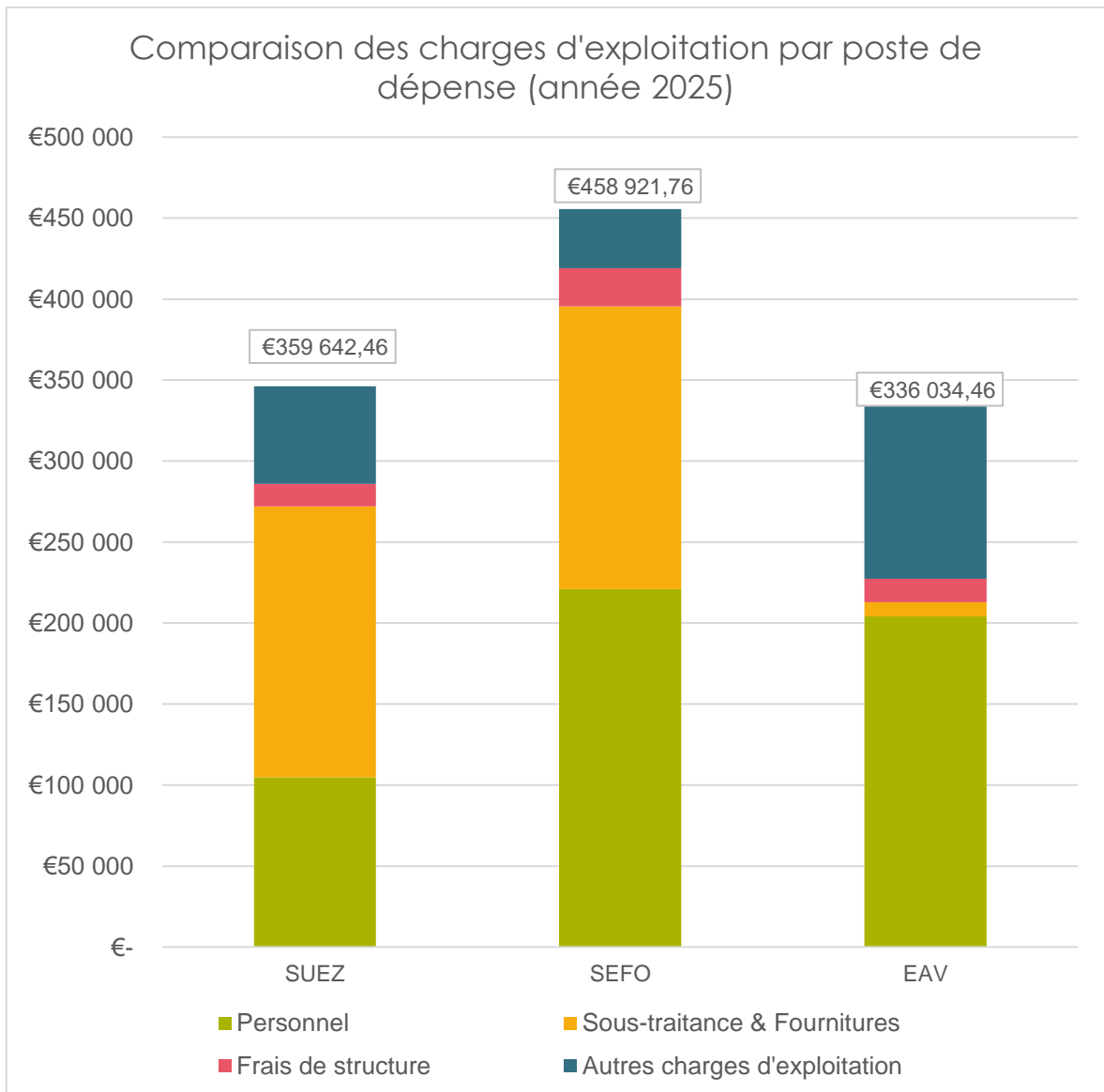
CHARGES D'EXPLOITATION (HORS RENOUVELLEMENT, INVESTISSEMENT ET PRESTATION ACCESSOIRE)

L'équilibre financier du service concédé s'apprécie au regard des produits (recettes liées aux prévisions de volumes assujettis ainsi qu'au forfait eaux pluviales et prestations accessoires) auxquels sont retranchées les charges d'exploitation, d'investissement et de renouvellement.

Les charges d'exploitation concernent l'ensemble des charges directement imputables à l'exploitation du service, à l'exclusion des charges de renouvellement et d'investissement.

Les graphiques ci-dessous présentent la ventilation des charges d'exploitation annuelles (pour la première année complète du contrat – 2024) par poste de dépense et par fonction, exclusion faite des charges liées aux prestations accessoires déclarées par les candidats.

# 3.



## EN SYNTHÈSE :

Les niveaux de charge d'exploitation (hors renouvellement et investissements) sont hétérogènes entre les candidats. Le candidat EAV a indiqué ne pas sous-traiter certaines opérations comme les opérations de curage et ITV. Pourtant, on observe que les charges de personnel d'EAV sont faibles par rapport aux charges d'exploitation de SUEZ et SEFO (personnel + sous-traitance). Les charges de personnel d'EAV semblent faibles au regard de l'ensemble des missions qu'il faudra assurer dans le cadre de la concession de service public. Ce point devra être précisé et abordé lors des négociations.

## CHARGES DE RENOUVELLEMENT

Les candidats ont prévu les dotations annuelles au titre du renouvellement (hors fonds spécial de renouvellement des réseaux) suivantes :

# 3.

	SUEZ	SEFO	EAV
<b>Total sur la durée du contrat (charges de renouvellement)</b>			
Equipements électromécaniques déversoirs	- €	- €	- €
Fournitures et sous-traitance	- €	- €	- €
Personnel	- €	- €	- €
Equipements électromécaniques postes de relèvement	216 942,63 €	134 758,00 €	73 713,42 €
Fournitures et sous-traitance	206 612,03 €	110 240,00 €	55 285,07 €
Personnel	10 330,60 €	24 518,00 €	18 428,36 €
Branchements isolés	- €	- €	70 000,00 €
Fournitures et sous-traitance	- €	- €	- €
Personnel	- €	- €	- €
Tampons	- €	102 900,00 €	- €
Fournitures et sous-traitance	- €	82 030,00 €	- €
Personnel	- €	20 870,00 €	- €

**SEFO est le seul candidat à intégrer les travaux de remplacement des tampons. La même indication sera donnée aux autres candidats dans le cadre des négociations. EAV est le seul à prendre en compte le renouvellement de branchements isolés**

Sur la base de l'engagement de 250 tampons renouvelés sur la durée du contrat, le coût unitaire par tampon renouvelé est estimé à :

	SUEZ	SEFO	EAV
<b>Coût unitaire par tampon renouvelé (€HT)</b>	162,00 €	184,00 €	-

▶ EN SYNTHÈSE :

**La dotation annuelle au titre du renouvellement prévoit notamment le remplacement de 50 tampons par an, dans la limite de 250 à l'échelle du contrat. Le coût unitaire par tampon renouvelé est proche entre SUEZ et SEFO. EAV ne précise pas le coût du tampon.**

**Des informations complémentaires concernant le chiffrage de ces opérations pourront être sollicitées auprès du candidat EAV durant les négociations.**

# 3.

▶ EN SYNTHÈSE :

Des compléments concernant le détail des opérations pouvant être réalisées avec ce fonds pourront être demandées aux candidats durant les négociations.

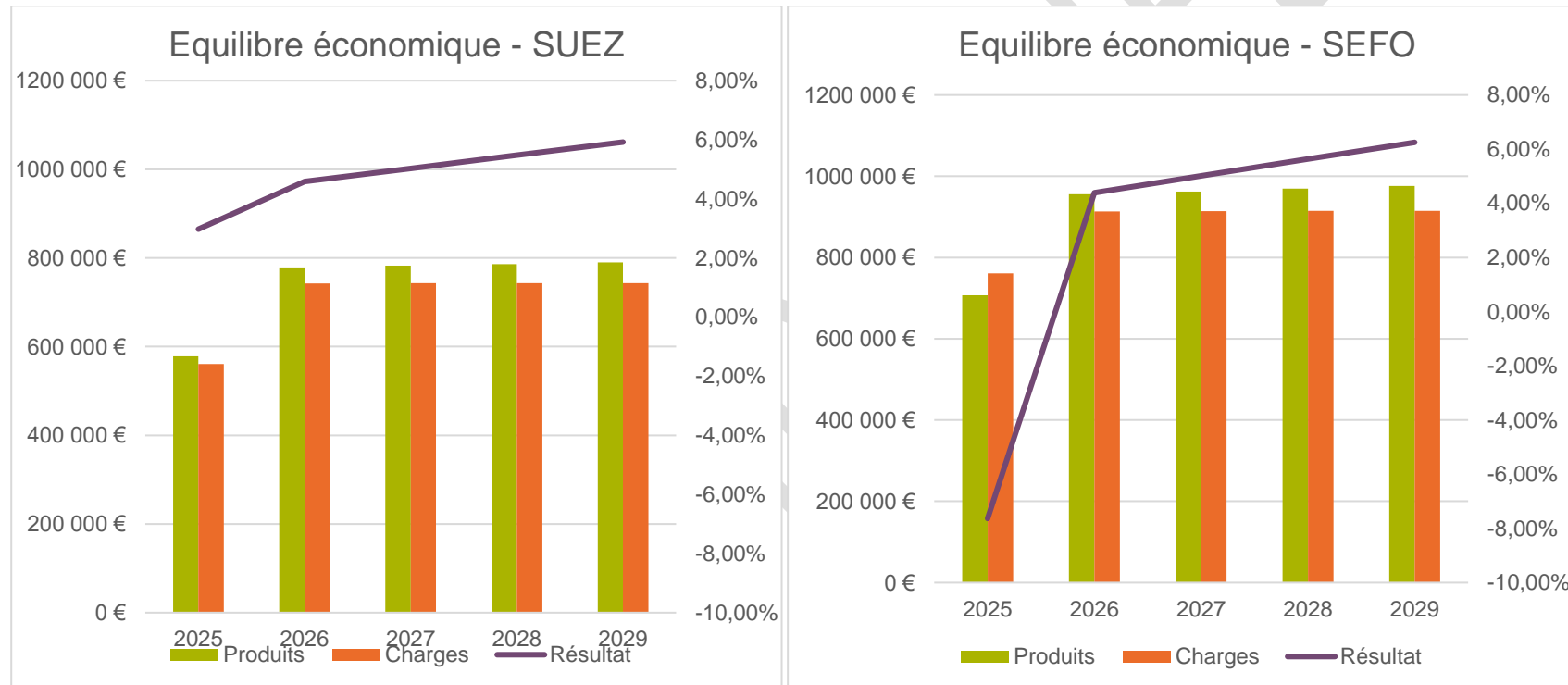
CONFIDENTIEL



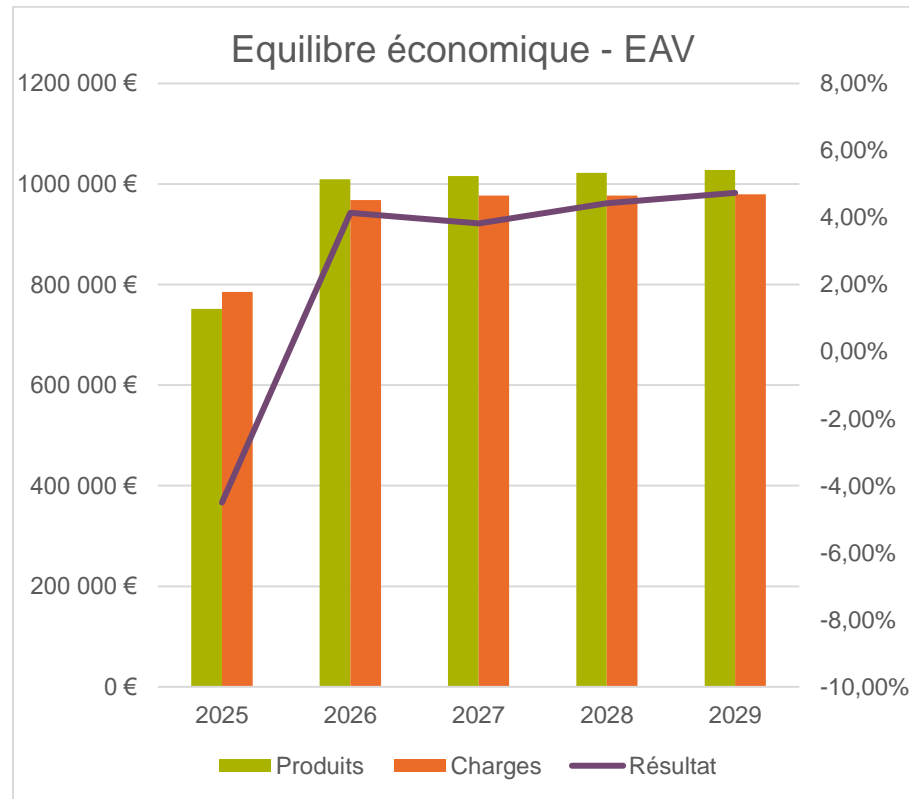
# 3.

## 3.3.4.3. Synthèse des flux financiers prévisionnels

Les recettes et les charges présentées ci-dessous aboutissent aux équilibres suivants pour chaque année du contrat, sur la période 2025 – 2029.



# 3.



À l'échelle du contrat :

	SUEZ	SEFO	EAV
<b>Résultat annuel moyen à l'échelle du contrat (%)</b>	5,00%	3,3%	1,5%

# 3.

## EN SYNTHÈSE :

Les prévisions des résultats annuels de l'ensemble des candidats sont acceptables, voire optimisables pour SUEZ et SEFO. Les prévisions des résultats annuels de EAV sont faibles.

### 3.4. Gouvernance et transparence

#### 3.4.1. Liens entretenus avec le Concédant

	SUEZ	SEFO	EAV
Circuits de communication avec la Collectivité			
Modalité de gouvernance	<p><b>Relation permanente avec les équipes</b> de la Collectivité afin de les tenir informées des événements majeurs intervenants sur les ouvrages</p> <p><b>Information en temps réel avec envoi de notifications par mail et/ou sms</b>, notamment dans le cadre d'un désordre dangereux</p> <p>Mise en place de l'extranet « Tout sur mes services » qui facilite l'accès aux données du service (exploitation, patrimoine) et les échanges entre La Collectivité et l'équipe d'exploitation</p>		
Réunions de suivi de l'exploitation	Des réunions techniques bimestrielles	Des réunions techniques de suivi bimestrielles	Autant que besoin

# 3.

Réunions de suivi du contrat	Un comité de pilotage annuel pour faire le bilan de l'année écoulée, présenter le rapport du délégataire et échanger avec les services et les élus de GPS&O		Non précisé
Autres réunions (objet et fréquence)			Réunion de pilotage bimestrielle

▶ EN SYNTHÈSE :

Les outils de gouvernance mis à disposition de la collectivité et les fréquences de réunion proposées par les candidats sont conformes avec les exigences du projet de contrat et avec les attentes de la collectivité. Des précisions pourront être demandées au candidat SEFO lors des négociations sur le contenu des réunions de suivi de contrat.

## 3.4.2. Transparence technique et financière

	SUEZ	SEFO	EAV
Moyens mis en œuvre pour la transparence technique et financière			

# 3.

Données accessibles	Mise en place de l'extranet « Tout sur mes services » qui facilite l'accès aux données du service (exploitation, patrimoine)  - Résultats de nos consultations pour les gros travaux de génie civil et de réseaux (au-delà d'un seuil à fixer par le Comité de Partenariat) - tous les documents permettant la justification de l'ensemble des dépenses imputées au contrat - CARE - Remise annuelle du RAD suivie d'une présentation lors du comité de gouvernance du 2ème semestre de l'année n+1	Plateforme et espace partagé  - CARE	EAV propose une plateforme en ligne pour la Collectivité. Elle permet de partager tous les documents ou fichiers souhaité par la GPS&O.
Documents produits	- Un contrôleur de gestion dédié à la Communauté Urbaine, qui mettra à disposition de la CU tous les documents permettant la justification de l'ensemble des dépenses imputées au contrat - Une réunion de contrôle et de construction conjointe du compte annuel de la délégation (CARE)	- Un rapport d'activité mensuel - Rapport bimestriel - Le manuel d'autosurveillance de chaque point de rejet est mis à jour sous un délai de 6 mois. - Rapport annuel	Ensuite, le SIG web permet un accès de visualisation illimité. Les ITV et les données d'exploitation y sont consignées.  - Transmission annuelle du RAD : Récapitulatif technique, environnemental et financier conforme à la réglementation et aux engagements contractuels - Transparence Transmission d'un compte annuel de résultat d'exploitation

## EN SYNTHÈSE :

**Les engagements des candidats au regard de la transparence technique et financière sont satisfaisants.**

# 4.

## 4. RECOMMANDATION

Sur la base des éléments présentés, il s'avère que les **3 offres** sont de bons niveaux et à même de répondre aux exigences formulées par la CU GPS&O dans son cahier des charges. Les 3 candidats ont démontré dans leurs offres initiales une bonne compréhension des enjeux du service, des niveaux de prestations adéquates et des équilibres économiques cohérents. Certains éléments pourraient toutefois faire l'objet de précisions ou d'optimisations de la part des candidats.

Par conséquent **il est conseillé à la Commission Concession d'inviter l'ensemble des candidats en négociations.**

CONFIDENTIEL

# 5.

## 5. ANNEXE 1 – BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

n°	PRESTATIONS	unité	SUEZ	SEFO	EAV	Meilleur prix
			prix unitaire HT	prix unitaire HT	prix unitaire HT	
<b>1</b>	<b>Test au colorant - Contrôle conformité</b>					
	comprenant le déplacement, la signalisation, la fourniture des colorants et une équipe de 2 agents sur tout type de réseau (unitaire ou séparatif)					
<b>1.10</b>	<b>Contrôles de conformité du rejet des eaux usées (jusqu'à 19 contrôles)</b>	u	85,00 €	81,00 €	131,00 €	<b>SEFO</b>
<b>1.11</b>	<b>Contrôle de conformité du rejet des eaux usées de 20 à 49 contrôles</b>	u	80,00 €	78,00 €	131,00 €	<b>SEFO</b>
<b>1.12</b>	<b>Contrôles de conformité du rejet des eaux usées de plus de 49 contrôles</b>	u	75,00 €	77,00 €	131,00 €	<b>SUEZ</b>
<b>1.13</b>	<b>Contrôles de conformité du rejet des eaux usées et des eaux pluviales (jusqu'à 19 contrôles)</b>	u	90,00 €	121,00 €	152,00 €	<b>SUEZ</b>
<b>1.14</b>	<b>Contrôles de conformité du rejet des eaux usées et des eaux pluviales (de 20 à 49 contrôles)</b>	u	85,00 €	101,00 €	152,00 €	<b>SUEZ</b>
<b>1.15</b>	<b>Contrôles de conformité du rejet des eaux usées et des eaux pluviales (plus de 49 contrôles)</b>	u	80,00 €	97,00 €	152,00 €	<b>SUEZ</b>
<b>2</b>	<b>Contrôle par inspection télévisée</b>					

# 5.

	comprenant amenée et repli du personnel nécessaire et du matériel, signalisation, les équipements de sécurité (EPI et EPC), obturateur et pompage - le curage préalable et le traitement des déchets - l'inspection des canalisations et des branchements associés - la fourniture d' un rapport version papier avec plan et vidéos et dépôt sur l'espace partagé intervention entre 08h et 19h					
2.1	Inspection vidéo de collecteur ou de branchement de tout diamètre y compris la sonde pour la géolocalisation et la fourniture d'un clou pour le repérage	ml	6,00 €	5,10 €	6,30 €	<b>SEFO</b>
2.2	Inspection vidéo de collecteur ou de branchement de tout diamètre	ml	6,00 €	3,10 €	5,25 €	<b>SEFO</b>
2.3	Inspection pedestre d'un ouvrage visitable (> 1600 m)	ml	7,00 €	3,10 €	15,75 €	<b>SEFO</b>
2.4	Inspection de branchement à partir d'un ouvrage visitable	ml	69,40 €	21,90 €	10,50 €	<b>EAV</b>
2.5	Inspection d'un branchement isolé à partir d'un regard de façade ou d'un regard de visite	u	149,25 €	123,00 €	52,00 €	<b>EAV</b>
<b>3</b>	<b>Curage</b>					
	comprenant amenée et repli du personnel nécessaire et du matériel, signalisation, les équipements de sécurité (EPI et EPC) -le transport et le traitement des déchets intervention entre 08h et 19h					
3.1	Collecteur et branchement tout diamètre	ml	3,10 €	2,90 €	2,10 €	<b>EAV</b>
3.2	Avaloir et grille EP y compris branchement	u	18,55 €	28,00 €	14,20 €	<b>EAV</b>
3.3	Curage - pompage sur tout type d'ouvrage	h	197,00 €	162,00 €	132,30 €	<b>EAV</b>
3.4	Curage - pompage sur tout type d'ouvrage	1/2 j	785,00 €	526,00 €	529,20 €	<b>SEFO</b>
3.5	Curage - pompage sur tout type d'ouvrage	jour	1 425,00 €	1 131,00 €	926,10 €	<b>EAV</b>



# 5.

<b>4</b>	<b>Tests à la fumée</b>					
4.1	Campagne de tests à la fumée	1/2 j	458,00 €	389,00 €	420,00 €	<b>SEFO</b>
<b>4</b>	<b>Campagne de recherche d'ECPP</b>					
4.1	comprenant amenée et repli d'une équipe de 2 agents, du matériel, de la signalisation, les équipements de sécurité intervention en journée (4 heures)	f	500,00 €	538,00 €	787,00 €	<b>SUEZ</b>
4.2	comprenant amenée et repli d'une équipe de 2 agents, du matériel, de la signalisation, les équipements de sécurité intervention de 00h00 à 04h00	f	875,00 €	794,00 €	1 575,00 €	<b>SEFO</b>
<b>5</b>	<b>Contrôle d'étanchéité</b>					
	Test d'étanchéité selon le protocole AESN avec l'amenée et le repli du matériel et du personnel, la signalisation, les équipements de sécurité					
5.1	Etanchéité à l'air	ml	6,00 €	61,00 €	2,10 €	<b>EAV</b>
5.2	Etanchéité à l'Eau	ml	6,00 €	61,00 €	6,30 €	<b>SUEZ</b>
5.3	Etanchéité d'un regard de visite	u	315,00 €	154,00 €	84,00 €	<b>EAV</b>
5.4	Etanchéité d'une boîte de branchement ou d'un avaloir	u	315,00 €	85,00 €	52,00 €	<b>EAV</b>
<b>6</b>	<b>Opérations de fraisage</b>					

# 5.

	Ce prix rémunère les opérations de fraisage des canalisations non prévues à la convention (article 73) Il comprend l'amenée/repli du robot de fraisage, le nettoyage de la canalisation et de l'ensemble des regards de visite ainsi que le transport et le traitement des résidus de fraisage en centre de traitement agréé.					
6.1	la demi-journée d'intervention y compris le déplacement	1/2 j	1 384,00 €	1 212,00 €	997,00 €	<b>EAV</b>
6.2	la journée d'intervention y compris le déplacement	j	1 768,00 €	2 692,00 €	1 890,00 €	<b>SUEZ</b>

<b>7</b>	<b>Prélèvements et analyse effluents</b>					
	Ce prix rémunère la réalisation des analyses de qualité des effluents et sédiments (conductivité, MES, Indice Hydrocarbures, DBO5, DCO, NTK, NH4, NO2, NO3, PO4, Pt, Escherichia Coli, Entérocoques et Coliformes totaux. Il comprend aussi le prélèvement ponctuel de l'effluent ou sédiment par des méthodes normées.					
7.1	Analyse hors sédiments	F	323,57 €	326,00 €	165,40 €	<b>EAV</b>
7.2	Analyse y compris sédiments	F	686,29 €	621,00 €	248,10 €	<b>EAV</b>

<b>8</b>	<b>Main d'œuvre</b>					
	Ce prix rémunère la main-d'œuvre comprenant tous les frais annexes : indemnités de repas et de trajets (aller / retour domicile).					
8.1	Agent d'exploitation	1/2 j	163,84 €	128,30 €	195,00 €	<b>SEFO</b>
8.2	Technicien	1/2 j	281,32 €	141,70 €	280,00 €	<b>SEFO</b>
8.3	Cadre	1/2 j	416,31 €	222,20 €	380,00 €	<b>SEFO</b>
8.4	Majoration pour travaux le samedi (en journée 8h-18h)	%	50%	25%	50,00%	<b>SEFO</b>
8.5	Majoration pour travaux le dimanche (en journée 8h-18h)	1/2 j	50%	35,40 €	60,00%	
8.6	Majoration pour travaux de nuit (22h-6h)	1/2 j	100%	70,90 €	60,00%	

# 5.

9	Tampons					
	Fourniture d'un tampon neuf	u	372,00 €	300,00 €	280,00 €	<b>EAV</b>
	Fourniture et pose d'un tampon neuf	u	1 115,00 €	411,60 €	750,00 €	<b>SEFO</b>
10	Prestations spécifiques					
	Ce prix rémunère les prestations détaillées toutes sujétions comprises					
9.1	Réalisation d'une étude de recherche des non-conformités : remontée de tous les réseaux en deux campagnes : sur le réseau pluvial par temps sec pour identifier les rejets EU dans le réseau EP et sur le réseau EU par temps de pluie pour localiser les intrusions ECPM	F	1 313,85 €	69 000 €	5 322,00 €	<b>SUEZ</b>
9.2	Identification de tous les points de raccordement des réseaux privés sur les réseaux publics, avec une estimation des charges entrantes	F	734,72 €	18 900 €	10 000,00 €	<b>SUEZ</b>
9.3	Recensement de tous les réseaux publics implantés en domaine privé et dressera la liste des parcelles concernées	F	734,72 €	12 680 €	1 600,00 €	<b>SUEZ</b>